

Séance de lundi 4 février 2008

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL QUARANTE TROISIEME SEANCE

Trente-quatrième période administrative 2004-2008

Année 2007-2008

**Lundi 4 février 2008, à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Philippe Loup (soc), président.

Y compris le président, 40 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti Buchs (popvertssol), Alain Becker (rad), Steven Bill (UDC), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (UDC), José Caperos (lib), Yves Carraux (soc), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (libéral), Patricia de Pury (soc), Nicolas de Pury (popvertssol), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Philippe Etienne (lib), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Jimmy Gamboni (popvertssol), Laurence Gauchat (socialiste), Anne Frédérique Grandchamp (UDC), Frédéric Guyot (UDC), Maria Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (popvertssol), Daniel Hofer (soc), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Didier RoCHAT (non inscrit), Fabienne Spichiger (rad), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusée : Mme Cristina Tasco (soc)

Le Conseil communal était représenté par Mme Valérie Garbani (soc), présidente, M. Pascal Sandoz (rad), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib), et M. Daniel Perdrizat (popvertssol) conseillers communaux.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 41^e séance de lundi 3 décembre 2007, est adopté, sous réserve des modifications qui seront éventuellement transmises à la Chancellerie.

Celui de la 42^e séance, de lundi 14 janvier 2008, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Philippe Loup**, mentionne les éléments suivants :

1. Annonce du 17 janvier 2008 de M. Didier Rochat de quitter le parti socialiste avec effet immédiat, pour s'inscrire au PEV (parti évangélique), ce qui implique sa démission des commissions du Conseil général dans lesquelles il siège, et son statut de conseiller général sans parti jusqu'à la fin de son mandat.
2. Envoi du faire-part de décès de Mme Emma Abplanalp, ancienne présidente du Conseil général. **Le président**, M. Philippe Loup, informe l'assemblée que notre ancienne collègue, Emmie Abplanalp, s'est éteinte dans sa nonante-troisième année. Elle présida l'autorité législative durant l'année administrative 1975 à 1976. Figure marquante de notre Ville, la défunte s'est engagée avec dévouement en faveur de Neuchâtel au sein des différentes commissions dont elle faisait partie. **M. Philippe Loup** invite l'assemblée à observer un instant de silence en hommage à Mme Emmie Abplanalp.
3. Dépôt sur les pupitres du complément au développement écrit de la proposition 07-403 de M. Blaise Péquignot, du 3 décembre 2007 concernant l'équilibre budgétaire. Voici ce complément :
« La question de la légalité de la majorité qualifiée instituée par la proposition en ses articles 2 et 4 doit être résolue par l'affirmative.

Il est vrai que le mécanisme du frein aux dépenses et à la baisse des recettes fiscales voté par le Grand Conseil et accepté en votation populaire du 5 juin 2005 à plus de 85% des votants avait nécessité une modification de la Constitution cantonale. La raison en était que : « *Le canton de Neuchâtel est une république démocratique (art. 1 Cst. NE) et la*

Séance de lundi 4 février 2008

démocratie se base dans son principe sur une majorité simple, calculée sur l'ensemble des seules personnes qui ont voté. Aujourd'hui, en application de ce principe, le Grand Conseil neuchâtelois adopte à la majorité des votants les lois et les décrets qui entraînent des dépenses. Le peuple a ensuite la possibilité de se prononcer par référendum sur ces lois et décrets (art. 42 Cst. NE).

La garantie des droits politiques consacrée à l'article 34 Cst. permet aux électeurs d'exercer pleinement les droits démocratiques qui leur sont reconnus par la Constitution et la loi. Cette garantie est violée lorsque le corps électoral ne peut pas s'exprimer sur une modification de la répartition des compétences entre le peuple et les autorités politiques telle qu'elle est prévue par la Constitution cantonale.

L'introduction d'une majorité qualifiée pour adopter certains actes a des influences sur la répartition constitutionnelle des compétences entre le peuple et le Grand Conseil. En effet, cette nouveauté a pour effet de soustraire au peuple toute possibilité de s'exprimer – que ce soit favorablement ou non – sur des actes (lois ou décrets entraînant des dépenses ou ayant comme conséquence une diminution des recettes fiscales) qui n'auraient pas atteint la majorité qualifiée requise, tout en ayant réuni plus de la moitié des voix des votants. Il s'agit d'un transfert de compétences du peuple en faveur du Grand Conseil. Dès lors que la répartition des compétences entre le peuple et les autorités politiques est inscrite dans la Constitution, et a donc été voulue comme telle par le peuple, une modification de cette répartition implique une révision de la Constitution, soumise au peuple par la voie du référendum obligatoire. Ce principe a du reste été récemment rappelé par le Tribunal fédéral (ATF 1P.39/2004 du 16 juin 2004).» (Rapport 05.011 du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 22 décembre 2004, p. 14/15).

Ce mécanisme « tend à agir de manière préventive, en dehors du processus budgétaire, lors des décisions que le législatif est appelé à prendre tout au long de l'année » (Rapport précité, p. 15).

Par contre, le mécanisme du frein à l'endettement, qui vise à limiter la croissance de la dette et du découvert du bilan en fixant des règles plus contraignantes pour l'élaboration des budgets annuels a pu être introduit par une modification de la loi d'organisation du Grand Conseil et de la loi sur les finances (ibid.).

En l'espèce, la majorité qualifiée que vise à introduire la présente proposition ne lèse pas la garantie des droits politiques telle que rappelées

Séance de lundi 4 février 2008

ci-dessus et ne soustrait pas au peuple toute possibilité de s'exprimer – que ce soit favorablement ou non – sur des actes (en l'occurrence des arrêtés communaux entraînant des dépenses ou ayant comme conséquence une diminution des recettes fiscales) qui n'auraient pas atteint la majorité qualifiée requise, tout en ayant réuni plus de la moitié des voix des votants. En effet, cette proposition n'a d'effet que sur le budget, soit un acte qui, en application de l'art. 128 al. 2 lit. a) de la loi cantonale sur les droits politiques, est soustrait de toute manière au référendum facultatif (il convient de souligner au demeurant que la lettre b de l'alinéa 2 de cette disposition déclare que ne peuvent non plus pas faire l'objet d'une demande de référendum « *les décisions et arrêtés ayant un caractère d'urgence ; la clause décrétant l'urgence doit figurer dans l'acte lui-même et être prononcé à la majorité des deux tiers des membres du Conseil général qui prennent part à la votation* ». On constate ainsi qu'une majorité des deux tiers n'est pas exorbitante du processus décisionnel reconnu au Conseil général !).

Ainsi, contrairement au mécanisme cantonal qui agit sur des actes soumis au référendum facultatif, la proposition ici développée n'agit que sur le budget, lequel, par définition, n'est pas soumis au référendum facultatif. La majorité qualifiée proposée est donc tout à fait compatible avec le droit supérieur et ne viole pas la Garantie des droits politiques. »

SEANCE DU BUREAU

Le Bureau s'est réuni en date du 7 janvier 2008. Il a procédé à l'examen des affaires déléguées au Conseil communal durant l'année 2006-2007, à la vérification des archives communales, de même qu'il a procédé au choix de l'enregistrement d'une séance du Conseil général qui est conservée à des fins scientifiques, conformément aux dispositions de l'article 60, alinéa 3, du Règlement général. Le Bureau a pris acte de la suite donnée aux affaires transmises à l'Autorité exécutive et de la bonne tenue des archives communales. En ce qui concerne le choix de l'enregistrement et après un échange de vues, il a choisi la séance de lundi 3 juillet 2006 à l'ordre du jour de laquelle figure notamment le rapport 06-014 du Conseil communal concernant la vente de deux parcelles de terrains à Pierre-à-Bot Dessous pour l'implantation de la société Kyphon Sàrl. Rappelons que ce procès-verbal figure aux pages 2565 à 2652 des registres officiels des procès-verbaux.

Séance de lundi 4 février 2008

ORDRE DU JOUR

Nominations

08-101

Nomination d'un membre socialiste au sein de la Commission financière, en remplacement de M. Didier Rochat, démissionnaire.

08-102

Nomination d'un membre socialiste au sein de la Commission pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire, en remplacement de M. Didier Rochat, démissionnaire.

08-103

Nomination d'un membre socialiste au sein de la Commission spéciale 3^e étape du plan de stationnement, en remplacement de M. Didier Rochat, démissionnaire.

08-104

Nomination d'un membre socialiste au sein de la Commission spéciale marchés de l'énergie, en remplacement de M. Didier Rochat, démissionnaire.

Rapports du Conseil communal

08-001

Rapport du Conseil communal concernant une donation à la Ville de Neuchâtel en faveur du Musée d'ethnographie.

08-002

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'avenir de la Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes et la création d'une Maison des Associations.

08-003

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en vue de la préparation des célébrations du Millénaire de Neuchâtel en 2011.

Séance de lundi 4 février 2008

Autres objets

08-601

Interpellation urgente du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts, intitulée "Pour un Eurofoot convivial".

04-503

Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

07-301

Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

07-602

Interpellation du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

07-603

Interpellation de MM. Jean Dessoulavy et consorts, concernant la cérémonie du 1^{er} mars 2007.

07-501

Postulat du groupe radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, relatif à l'exploitation viticole et l'encavage de la Ville.

07-606

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les Jeunes Rives.

07-502

Postulat du groupe popvertssol, par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulé « encouragement aux investissements immobiliers en matière de protection de l'environnement ».

07-608

Interpellation du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, concernant les instruments et mécanismes de contrôle de l'activité des cadres du personnel communal qui gèrent des montants financiers conséquents ou qui participent directement à l'attribution des travaux ou mandats à des tiers.

07-402

Proposition de M. Blaise Péquignot, et consorts, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 par l'introduction d'un art. 159^{bis} (transparence des opérations).

07-609

Interpellation du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, concernant des distributeurs de produit anti-mycosique dans les piscines communales.

07-504

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, concernant l'entretien et le développement du site de Chaumont.

07-303

Motion (postulat transformé) du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts, relative à la sécurité des usagers des espaces publics.

07-302

Motion (postulat transformé) du groupe libéral et radical, par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consort, relative à l'amélioration de la place du Port.

07-304

Motion du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consort, relative à la retraite à la carte.

07-403

Proposition des groupes radical et libéral, dont l'urgence est demandée, par M. Blaise Péquignot, relative à la maîtrise des finances communales (équilibre budgétaire).

07-404

Proposition des groupes popvertssol et socialiste, par M. Nicolas de Pury et consorts, relative à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972, par l'introduction d'un article 160 (nouveau) : fortune nette et coefficient fiscal.

07-305

Motion du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts, relative à la possibilité, pour la Ville, de transférer le service de la perception des impôts des personnes physiques à l'Etat de Neuchâtel.

07-505

Postulat du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts, relatif à la demande de l'étude de l'introduction d'un arrêté sur le frein à l'endettement et au respect de normes budgétaires pour l'établissement des budgets communaux de la Commune de Neuchâtel.

07-506

Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, relatif à l'établissement d'un catalogue des mesures structurelles prises par le Conseil communal, et présenté en annexe du budget.

08-602

Interpellation urgente de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant l'ordre de service du Conseil communal impliquant le non-remplacement durant six mois du personnel de l'administration (délai de carence) en regard de la nullité de l'amendement socialiste-popvertssol qui avait modifié l'arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2008.

08-401

Proposition du groupe socialiste dont l'urgence est demandée, par M. Jean-Pierre Baer et consorts, intitulée "Millénaire de la ville".

08-402

Proposition (dont l'urgence est demandée) par M. Yves Carraux, au sens de l'article 32 du Règlement général, visant à accorder au Conseil communal l'ouverture d'un crédit budgétaire permettant l'abolition du délai de carence.

Séance de lundi 4 février 2008

08-403

Proposition (dont l'urgence est demandée) par M. Yves Carraux, au sens de l'article 32 du Règlement général, visant à compléter le Statut du personnel communal du 7 décembre 1987 par la modification de l'article 7 (procédure), intitulée interdiction de la pratique du délai de carence.

08-603

Interpellation urgente des groupes radical et libéral, par MM. Blaise Péquignot, Jean-Charles Authier, Daniel Domjan, Mme Fabienne Spichiger et M. Gérald Comtesse, concernant les mesures de sécurité envisagées durant le séjour d'une équipe nationale de football à Neuchâtel à l'occasion de l'Eurofoot 2008 et leur aspect financier (Euro 2008 - Quelles restrictions pour qui et à quel prix ?).

08-604

Interpellation du groupe popvertssol, par MM. Pascal Helle, Nicolas de Pury, Mme Sandra Barbetti Buchs et MM. Jocelyn Fragnière, Sébastien Bourquin, Bernard Junod, Jimmy Gamboni et François Konrad, intitulée « Requiem pour une infante défunte ».

Neuchâtel, les 18, 25, 29 janvier et 1^{er} février 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Valérie Garbani

Rémy Voirol

Séance de lundi 4 février 2008

Avant de passer à l'ordre du jour, le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Nous sommes en présence d'un nombre conséquent de demandes d'urgence. La première est relative à l'interpellation de M. Blaise Péquignot et consorts concernant l'ordre de service du Conseil communal impliquant le non-remplacement durant six mois du personnel de l'Administration, délai de carence en regard de la nullité de l'amendement socialiste-popvertssol qui avait modifié l'arrêté concernant le budget de la Ville pour l'année 2006. Elle porte le numéro **08-602**. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette demande d'urgence et, au nom de l'assemblée, je l'accepte.

La deuxième demande d'urgence concerne la proposition du groupe socialiste concernant le millénaire de la ville. Elle figure en page 22 de l'ordre du jour. L'urgence est-elle contestée? Je constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette demande d'urgence et, au nom de l'assemblée, je l'accepte. A ce propos, il est assez logique que cette proposition soit traitée avec un rapport du Conseil communal en accointances avec le sujet, à savoir le rapport d'information **08-003** que nous traiterons ce soir. Cette proposition sera donc également traitée ce soir.

Nous avons deux propositions qui ont été déposées par M. Yves Carraux. La première **08-402** demande la modification du règlement général visant à accorder au Conseil communal l'ouverture d'un crédit budgétaire permettant l'abolition du délai de carence. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette demande d'urgence et, au nom de l'assemblée, je l'accepte. L'autre proposition de M. Carraux, **08-403**, visant à une modification du Règlement du statut du personnel pour déclarer l'interdiction de la pratique de délai de carence est aussi munie d'une demande d'urgence.

M. Jean-Charles Authier déclare :

- Autant la première proposition semble tout naturellement bénéficier d'une clause d'urgence vu qu'elle s'applique au budget en cours, autant la deuxième proposition n'affectera que les budgets suivants. Je pense que nous avons, dans le délai de 11 mois jusqu'au prochain budget, nettement le temps de la traiter et, dans ce sens, l'urgence ne se justifie pas.

Séance de lundi 4 février 2008

Le président constate que la demande d'urgence est contestée. Il la soumet au vote de l'assemblée qui **l'accepte par 17 voix contre 14 et 6 abstentions.**

Mme Raymonde Wicky dépose une motion d'ordre et déclare :

- Je découvre sur nos tables avec quelque étonnement un complément au développement écrit de la proposition **07-403** et je ne sais pas d'où il émane parce que je ne sais décrypter cette signature. Il se trouve qu'il est dit quelque part dans ce papier : "il convient de souligner, au demeurant, que la lettre B de l'alinéa 2 de cette disposition déclare que ne peuvent non plus pas faire l'objet d'une demande de référendum les décisions et arrêtés ayant un caractère d'urgence. La clause décrétant l'urgence doit figurer dans l'acte lui-même et être prononcée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil général qui prennent part à la votation". Je découvre avec stupéfaction cet article que j'ignorais totalement. D'ailleurs, quand on regarde dans l'index du Règlement du Conseil général, sous urgence, il n'y a référence à aucun article. Je ne sais pas d'où vient ce papier. Je n'ai pas eu le temps de fouiller tous les règlements pour voir s'ils avaient oublié de mettre une mention d'urgence dans l'index et cela fait un bout de temps que je suis là, mais jamais on a mis une majorité des deux tiers pour accepter ou refuser une urgence. Je me permets de vous le signaler, l'urgence, en fonction de ceci, est refusée. Mais peut-être se sont-ils ou elles trompés, je ne sais qui, de règlement et de Conseil général, allez savoir...

M. Blaise Péquignot déclare :

- Il est vrai que cette urgence-là requiert une majorité particulière, mais elle s'applique à des décisions financières qui ont une incidence sur les droits politiques. Or, l'urgence que nous accordons à telle proposition, telle interpellation ne revêt pas ce caractère. Ce sont deux choses différentes, mais on pourrait imaginer que, par une proposition, on veuille modifier le Règlement général pour que la clause d'urgence qui est demandée pour différentes interventions de notre Autorité revêt une majorité qualifiée. Ce serait possible, mais, en l'occurrence, cela n'a pas de lien direct. Je rappelle que cela ne concerne que des décisions à caractère financier qui peuvent avoir un effet sur le référendum.

Le président, **M. Philippe Loup**, ajoute :

- Restons dans l'urgence pour traiter celle qui accompagne l'interpellation **08-603** du groupe radical-libéral concernant les mesures

Séance de lundi 4 février 2008

de sécurité envisagées au moment de l'Euro 2008. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette demande d'urgence et, au nom de l'assemblée, je l'accepte. Cette interpellation sera traitée en même temps que la **08-601**, sans doute ce soir encore.

Nous avons encore un élément. C'est une proposition que nous fait le Conseil communal qui concerne le postulat UDC **07-505** concernant le frein à l'endettement et les propositions **07-404** des groupes socialiste et popvertssol et **07-403** des groupes radical et libéral à propos du coefficient fiscal, de la fortune nette et de la maîtrise des finances communales. Le Conseil communal nous propose de renvoyer ces trois objets à une commission spéciale de 7 membres afin de pouvoir les traiter en profondeur.

Mme Maria-Angela Guyot déclare :

- Pourrait-on avoir cinq minutes de suspension de séance pour discuter de la question?

M. Olivier Arni ajoute :

- Le groupe socialiste peut entrer en matière bien qu'il lui semblerait que la Commission financière soit plus habilitée de par la nature des objets qu'elle traite à se pencher sur ces problèmes et peut-être aussi un nombre plus important que 7 serait plus judicieux vu la composition de ce Conseil général.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Le Conseil communal a considéré qu'une commission spéciale chargée de ces objets était sans doute plus efficace que la Commission financière qui a bien d'autres objets à débattre. S'agissant des personnes, il y a dans ce Conseil général, des personnes plus habituées aux aspects financiers et rien ne les empêche d'entrer dans cette commission spéciale. Il n'y a pas d'incompatibilité entre la Commission financière et cette commission qui pourra sans doute travailler plus vite et certainement dégager un consensus au sein d'une petite commission. C'est plus facile qu'au sein d'une commission plus large et cela a été la réflexion du Conseil communal pour vous faire cette proposition et de renvoyer trois objets et pas seulement celui muni de la clause d'urgence puisqu'il y a une connexion entre les objets dans leur teneur financière et les conséquences entre les trois propositions déposées.

Séance de lundi 4 février 2008

M. Nicolas de Pury relève :

- Notre groupe est plus que partagé quant à un renvoi en commission. Il accepterait mieux la Commission financière qu'une commission spéciale, mais la majorité du groupe votera contre ce renvoi en commission.

Le président suspend la séance durant cinq minutes.

Lors de la reprise des travaux, le président **M. Philippe Loup**, demande aux groupes de se prononcer sur la proposition du Conseil communal.

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Nous sommes d'avis que nous allons soutenir la proposition du Conseil communal pour créer une commission technique de 7 membres car la Commission financière devra déjà, à elle seule, traiter les dossiers courants et il nous semble que 7 personnes feront avancer le dossier beaucoup plus vite qu'une commission à 15.

M. Gérald Comtesse, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Les deux groupes sont du même avis que Mme Guyot. Cette commission discutera mieux des aspects techniques à 7 qu'à 15 membres.

M. Olivier Arni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous continuons à être plutôt pour la Commission financière et il nous semble que le chiffre de 7 dans la commission spéciale n'est pas forcément très adéquat car il nous semble important que tous les groupes soient représentés dans cette commission et il semblerait qu'à 7 cela ne soit pas le cas.

Le président souligne qu'à 7 membres, tous les groupes sont représentés dans la mesure où il y a 3 socialistes, un popvertssol, 1 radical, un libéral et un UDC. Il propose de voter en opposant la proposition du Conseil communal de créer une commission spéciale à 7 à la proposition socialiste de renvoyer cela à la Commission financière. Ensuite de cela un second vote déterminera si cette tâche est déléguée à une commission ou si elle sera traitée normalement, selon l'ordre où cela apparaît dans l'ordre du jour du Conseil général.

Séance de lundi 4 février 2008

Au vote, le Conseil général se prononce **par 18 voix contre 17 et 3 abstentions pour que le renvoi soit fait à la Commission financière, pour autant que le sujet soit renvoyé en commission.** Quant à savoir si ces objets seront renvoyés en Commission financière, le Conseil général **se prononce par 18 voix pour et 18 voix contre et deux abstentions. Le président tranche et choisit la solution du renvoi de ces trois objets en Commission financière. Au final donc le Conseil général accepte ce renvoi en Commission financière par 19 voix contre 18 et deux abstentions.**

Mme Amélie Blohm Gueissaz intervient :

- Je dépose une motion d'ordre. J'aimerais connaître les intentions du Conseil communal par rapport à l'interpellation **07-606** sur les Jeunes-Rives. Elle a été déposée en août, je ne dois pas rappeler que le délai pour y répondre est de deux mois. J'avais déjà posé la question en novembre et on nous avait promis une réponse pour janvier ou février. J'aimerais savoir à quel moment nous aurons la réponse?

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'Urbanisme, déclare :

- Vous aurez une réponse avant les élections communales 2008.

Séance de lundi 4 février 2008

1
08-101

**Nomination d'un membre au sein de la
Commission financière, en remplacement
de M. Didier Rochat, socialiste,
démissionnaire.**

M. Olivier Arni, président du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Yves Carraux**.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Il prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **M. Yves Carraux**, au sein de la Commission financière.

Séance de lundi 4 février 2008

2
08-102

**Nomination d'un membre au sein de la
Commission pour l'élaboration d'un plan
d'aménagement du territoire, en
remplacement de M. Didier Rochat,
socialiste, démissionnaire.**

M. Olivier Arni, président du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Daniel Hofer**.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Il prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **M. Daniel Hofer**, au sein de la Commission pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire.

Séance de lundi 4 février 2008

3
08-103

**Nomination d'un membre au sein de la
Commission spéciale 3^{ème} étape du plan de
stationnement, en remplacement de M.
Didier Rochat, socialiste, démissionnaire.**

M. Olivier Arni, président du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Daniel Hofer**.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Il prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **M. Daniel Hofer**, au sein de la Commission spéciale 3^{ème} étape du plan de stationnement.

4
08-104

**Nomination d'un membre au sein de la
Commission spéciale marchés de
l'énergie, en remplacement de M. Didier
Rochat, socialiste, démissionnaire.**

M. Olivier Arni, président du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Jean-Pierre Baer**.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Il prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **M. Jean-Pierre Baer**, au sein de la Commission spéciale marchés de l'énergie.

5
08-001

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant une donation à la Ville
de Neuchâtel en faveur du Musée
d'ethnographie**

(Du 9 janvier 2008)

M. Yves Carraux, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Je vais vous citer un proverbe achanti : "Aucun arbre n'a donné des fruits sans avoir eu d'abord des fleurs". C'est une belle fleur que fait M. Bernard Schlup au Musée d'ethnographie de Neuchâtel qui va ainsi pouvoir en récolter les fruits. A l'unanimité, le groupe socialiste va voter l'autorisation au Conseil communal d'accepter avec reconnaissance le don fait par M. Schlup.

M. Gérald Comtesse, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- C'est évidemment avec reconnaissance et gratitude que les groupes libéral et radical acceptent la donation qui est faite à notre Ville avec cette collection de quelque 1'370 poids achanti, ces poids achanti qui sont devenus rares depuis le milieu du 20^{ème} siècle puisqu'ils ont été très prisés par les collectionneurs et par les musées. Nous sommes fiers et honorés que le généreux donateur ait préféré le Musée d'ethnographie neuchâtelois au prestigieux musée du Rietberg, qui est une référence en la matière. On espère, bien entendu, voir ces poids achanti dans un délai

Séance de lundi 4 février 2008

pas trop long afin que nous puissions les contempler et mettre encore une certaine reconnaissance envers le donateur.

M. Marc-André Bugnon, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Le groupe UDC a pris connaissance du présent rapport avec vif intérêt et en remercie le Conseil communal. Notre groupe profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier vivement M. Schlup pour son remarquable geste envers notre Ville et le Musée d'ethnographie. Nous souhaitons, et nous espérons, devant la richesse et la beauté de cette collection de poids achanti que cet ensemble sera visible pour les futurs visiteurs du musée et ne finissent pas, comme le 95 % des collections, au fond d'une cave. Il serait intéressant de développer le concept du Musée d'archéologie qui ouvre aussi ses réserves. Sur ce point, nous regrettons vivement la grande place perdue au MEN pour en faire un débit de boissons au lieu de sa tâche première. Pour terminer, notre groupe pose deux questions. Cette collection sera-t-elle visible pour le public? Est-il envisageable d'ouvrir les réserves, comme au Musée d'archéologie? Le groupe UDC acceptera le présent projet.

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Notre groupe acceptera cette donation avec reconnaissance et en prenant acte de ce rapport. Toutefois, une petite question. Le Conseil communal est-il attentif? Car lorsque l'on reçoit un legs il peut y avoir des coûts d'entretien et de restauration qui peuvent s'avérer, par la suite, très désagréables. Mais c'est une question d'ordre général par rapport aux legs.

Mme Valérie Garbani, Directrice des affaires culturelles, déclare :

- Au nom du Conseil communal, je vous remercie de l'accueil favorable fait à ce projet d'arrêté et je profite aussi, publiquement, de remercier M. Schlup. Pour répondre au porte-parole du groupe UDC, vous avez raison, nos collections ne sont pas assez visibles, et c'est une volonté politique de la Direction des affaires culturelles et du conservateur du MEN, M. Gonseth, de mieux valoriser nos collections. Mais qui dit collections, dit conservation, dit donc personnel pour entretenir ces collections. Dans le cadre de la prochaine planification financière quadriennale, après avoir procédé à la rénovation du muséum, celle du Musée d'art et d'histoire, il est très vraisemblable que nous vous proposons un crédit d'investissement pour rénover le Musée d'ethnographie, étant précisé que nous avons abandonné le projet

Séance de lundi 4 février 2008

d'extension qui avait fait suite à un concours d'architecture. Nous l'avons fait pour des raisons de coût et conjointement avec le Conseil d'Etat.

Dans le cadre de cette rénovation du MEN, nous souhaiterions effectivement qu'il y ait des réflexions pour ouvrir au public la vue des collections et davantage les mettre en valeur, en particulier aussi dans le cadre de nos expositions permanentes. Nous avons par ailleurs déjà rénové quelque peu notre exposition permanente par l'exposition "Retour d'Angola". Vous constaterez qu'il y a déjà du nouveau à ce niveau. S'agissant de la visibilité de la collection Schlup, j'ose imaginer que ce ne sera pas trop difficile puisqu'elle tient dans un meuble.

Au sujet de l'entretien, question posée par le porte-parole du groupe popvertssol, nous avons tenté d'expliquer, dans ce rapport, d'une part que cette collection était déjà bien conditionnée, qu'elle était dans un meuble qui lui assure une excellente conservation et que son état d'entretien est plus que satisfaisant. Si nous avons eu des travaux de conservation ou de réfection à faire, nous n'aurions pas omis de le mentionner dans ce rapport.

Mme Raymonde Wicky ajoute :

- En complément à ce qui vient d'être dit, j'aimerais rappeler l'existence de la Société des amis du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, la SAMEN qui, pour des cotisations annuelles, pas du tout élevées, permet aussi de participer à la vie du musée d'une manière passionnante et que ce soit par le biais de conférences, mais aussi par des visites dans certains des dépôts du MEN. Il existe une manière de se l'approprier de cette façon et je ne peux que recommander aux personnes intéressées de prendre langue avec la SAMEN.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 38 voix sans opposition et aucune abstention.**

Séance de lundi 4 février 2008

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui est voté par 38 voix contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
concernant une donation à la Ville de Neuchâtel
en faveur du Musée d'ethnographie
(Du 4 février 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter, avec reconnaissance, le don fait par M. Bernard Schlup d'une collection de 1370 poids à peser l'or des Achanti du Golf de Guinée, du Ghana et de Côte d'Ivoire.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 février 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 4 février 2008

6
08-002

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'avenir de la Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes et la création d'une Maison des Associations

(Du 14 janvier 2008)

Mme Anne-Dominique Reinhard, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a accueilli très positivement le projet de création d'une Maison des associations active, pour l'essentiel, dans le domaine santé-social. Il remercie le Conseil de fondation et son président d'avoir choisi d'affecter l'immeuble abritant le Home des Rochettes à ce nouvel usage plutôt que de le vendre, les Autorités cantonales maintenant leur décision de fermer le Home des Rochettes. Cette décision de créer une Maison des associations où les personnes âgées sont représentées notamment par le Mouvement des aînés et l'AVIVO permettra ainsi la réalisation d'un vœu depuis longtemps exprimé. Les diverses associations, par leur Conseil de Maison, pourront ainsi créer entre elles des synergies, développer des activités communes et élargir leur cercle d'action. Leurs bénéficiaires en profiteront largement et sauront découvrir de nouveaux centres d'intérêts à portée de main. Nous relevons l'importance d'une telle maison pour la collectivité et pour le quartier qui l'abrite. Elle sera un moteur de projets inter-associatifs ainsi qu'un outil

Séance de lundi 4 février 2008

d'information et de communication entre les associations et le public. Elle permettra également de renforcer les liens déjà existants entre les associations, mais aussi ouvrira ses portes à d'autres associations qui n'ont ni le besoin ni les moyens de s'offrir un local permanent. Sur ce point, le groupe socialiste souhaite que ces lieux restent accessibles à des associations aux revenus modestes. Nous n'oublions pas la situation des personnes âgées et exprimons notre souci que la Ville, par ses Autorités continue de participer au développement de l'offre en matière d'appartements protégés pour celles et ceux qui souhaitent garder leur autonomie dans un cadre social sécurisant. Le groupe accepte le rapport.

Mme Anne-Frédérique Grandchamp, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Le groupe UDC acceptera ce rapport, mais une question se pose de savoir si, une fois ou l'autre, nous aurons un home pour personnes âgées puisqu'il était question, à l'époque, de faire quelque chose à Monruz. Il ne faut pas oublier que les gens deviennent de plus en plus âgés et que, jusqu'à maintenant, beaucoup de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer finissent à Perreux ou à Préfargier.

M. Pascal Helle, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Permettez tout d'abord quelques réflexions sur l'histoire des institutions de placement. Qu'elles s'adressent aux enfants, aux adolescents ou aux personnes âgées, elles sont, selon un balancier inexorable, tour à tour encensées puis décriées avant d'être redécouvertes, parées de nouvelles vertus qui finiront par perdre, à leur tour, tout leur éclat. Maintien à domicile contre placement en institution, appartement protégé contre foyer d'accueil, les Autorités passent de l'un à l'autre au gré des modes éducatives et des conditions économiques. Dans le cas du Home des Rochettes, l'Etat a décidé sa fermeture au profit d'un home d'accueil temporaire qui n'a finalement pas vu le jour. Voilà qui n'est guère réjouissant et nous tenons à dire que la politique cantonale suivie envers les personnes âgées nous déçoit et nous inquiète autant que celle qu'il mène pour la petite enfance. Par contre, la solution que le Conseil communal a trouvée pour l'utilisation du bâtiment de l'ancien home nous réjouit pleinement. C'est, pour nous, la preuve par l'acte que le modèle de la nouvelle économie avec ses comités stratégiques, ses super managers, ses conseils d'administration qui votent eux-mêmes leurs salaires, n'est pas l'unique modèle de gestion de l'économie et du social. Nous voyons au contraire dans ce dossier la mise en oeuvre d'une

Séance de lundi 4 février 2008

véritable politique de gauche. Ce n'est pas une formule, nous allons vous le démontrer. Une politique de gauche, ce n'est pas faire table rase du passé ni dépenser sans compter. Ici, on ne détruit pas de bâtiment, on ne restaure pas à grands frais, c'est de rénovation douce qu'il s'agit. On ne cherche pas non plus à faire des profits juteux en vendant le bâtiment aux spéculateurs immobiliers. Au contraire, l'on a trouvé une solution qui permet de maintenir l'utilisation de la cuisine pour le Home de l'Ermitage et les repas à domicile. Surtout, on crée des conditions pour que ce bâtiment devienne un lieu ouvert à tous, un carrefour d'énergies. Et pour que la vie en commun s'organise, on ne va pas chercher des normateurs ISO, on n'installe pas un échelon hiérarchique, on réunit les personnes intéressées dans un conseil de Maison chargé, nous dit le rapport, de définir et de faire appliquer les règles de fonctionnement interne de la maison. Ça ressemble à de l'autogestion et cela aussi c'est une démarche chère à la gauche. En plus, cela ne coûte rien à la Ville et il se pourrait même qu'elle y gagne quelques loyers qu'elle offrirait à certaines associations. Des réalisations comme celle-là, voyez-vous, on en redemande. Notre groupe acceptera donc ce rapport.

M. Didier Rochat déclare :

- Au nom du PEV (ndlr : parti évangélique), nous regrettons évidemment la fermeture du home des Rochettes qui a été vécue comme une décision abrupte par de nombreuses personnes, comme un choc pour les pensionnaires et comme un coup dur pour les employés qui ont été licenciés. Nous tenon à remercier la fondation et les représentants de la Ville dans le conseil de fondation, notamment pour la gestion de la crise qui n'a pas été évidente, et pour les solutions innovantes qui ont pu être trouvées. Nous nous réjouissons de l'outil qui sera mis à disposition des associations, soit des aînés et toutes les autres, car il est vrai que les associations sont l'un des ciments de notre société. C'est souvent là où prennent racine les projets novateurs où travaillent de nombreux bénévoles et cela ne coûte pas grand chose à la collectivité, mais qui ont aussi été fragilisés ces dernières années, notamment par les économies faites par les collectivités. Nous nous réjouissons que nous puissions, par ce biais, mettre à disposition des locaux abordables au centre de la ville, près de la gare. Pour les places de travail et la mobilité durable, c'est un point positif, pour les infrastructures communes que l'on peut partager ainsi et nous savons également que la principale difficulté avec le nombre d'associations qui seront représentées, ce sera la cohabitation, la collaboration et le partage des équipements. Nous nous posons la question de savoir quels sont les moyens qui sont proposés

Séance de lundi 4 février 2008

pour favoriser ou faciliter l'équilibre interne et la communication interne de ces nouveaux bâtiments?

Mme Fabienne Spichiger, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Ce rapport d'information laisse aux groupes radical et libéral un goût bien amer et tous en prendront acte, mais la plupart seront très mitigés quant aux solutions trouvées. Parlons d'abord de nos regrets. La fermeture du Home des Rochettes est pour nos deux groupes un crève-cœur. D'un point de vue strictement humain d'abord, que sont devenus les pensionnaires? Ont-ils été accompagnés par des personnes compétentes pour gérer le stress de ce déménagement? Et de combien de personnes s'agissait-il? Si nous n'avons d'autre choix que d'accepter les décisions de l'Etat, quelques questions se posent quand même au sujet du bâtiment des Rochettes. On nous dit que sa réhabilitation coûterait 3 millions de francs. Quelles sont alors les raisons qui ont poussé la Fondation à laisser ainsi aller ce bâtiment? D'autant que ces travaux, il faudra bien les faire à un moment donné, qui s'en chargera alors? La Fondation en aura-t-elle les moyens, ou sera-ce à la Ville de s'y coller? Et cela nous amène à la question suivante : le Home de l'Ermitage est-il lui aussi en mauvais état, de manière à ce que l'on doive nous annoncer également sa fermeture prochaine? Car, en fait, la Ville, quelle responsabilité financière a-t-elle dans le Conseil de Fondation? Attend-on d'elle une générosité sans faille pour financer les travaux qui ne pourront plus être évités? Et en aura-t-elle l'obligation? Pour en revenir à l'aspect home du rapport, encore une question, est-ce que la Ville a cherché des solutions auprès de privés pour une continuité dans l'hébergement pour les personnes âgées dans ce bâtiment? Ce qui aurait été l'idéal, parce que, dans notre ville, il y a un problème. On nous ferme des homes, on nous interdit d'en construire d'autres. C'est une politique inquiétante partagée d'ailleurs par une partie de la population. C'est pourquoi les groupes libéral et radical déposent ce soir un **postulat** sur le sujet, que je remettrai après mon intervention.

Venons-en maintenant à la MAR! Si dans l'absolu l'idée n'est pas mauvaise, en effet, quoi de mieux que ce concept de réunir toutes les associations à buts semblables sous un même toit afin qu'elles puissent profiter les unes les autres de structures communes? Oui, vraiment dans l'absolu théorique c'est même une excellente idée. Mais il nous semble que l'on a vu grand quand même. Plus de 30 associations sous un même toit et on veut encore que ces associations animent les lieux et amènent des activités susceptibles de profiter au public en général. Il est

Séance de lundi 4 février 2008

certain que le projet politique du Conseil communal qui tend à animer les quartiers sera au-delà de toutes espérances. Tout ce petit monde va générer un tas d'animation c'est sûr, tant en terme de trafic, de parking sauvage, de bruit, etc. Mais peut-être suis-je un peu pessimiste. Il faudra voir à l'usage.

On nous dit qu'un Conseil de Maison va gérer la maison, c'est une bonne idée que l'autogestion. Tant que tout va bien, pas de problème, mais si par malchance cette gestion devait partir en vrille, qui devra s'en mêler, quelles Autorités seront compétentes pour gérer les problèmes, les plaintes, les désaccords? Toujours concernant les associations, on nous dit que la Ville va faire des économies. Parfait. Mais encore? Est-ce que les associations ne recevront alors plus les subventions qu'elles percevaient avant pour leur loyer? Et pourquoi pas, puisque loyer il y a toujours. Doit-on alors imaginer que dans le prochain budget, plein de lignes concernant les subventions vont miraculeusement disparaître? Ou va-t-on par un tour de passe-passe justifier ces subventions par d'autres besoins? Autant que les conseillers généraux le sachent de suite, on évitera un tas de question au budget 2009! Et par ailleurs, les locaux et appartements ainsi libérés qui devront "détendre" le marché de l'immobilier, combien appartiennent à la Ville? Dernière question: les travaux nécessaires à ce beau projet s'élèvent à 950'000 francs. On nous dit que la Fondation se fait toutefois fort de les réunir. Voilà un beau principe, mais si elle n'y arrive pas, qui devra financer?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des affaires sociales, déclare :

- Au nom du Conseil communal, j'aimerais remercier les groupes de leur accueil qui va de l'enthousiasme à des réactions plus mitigées, du côté droit de l'hémicycle. Les questions et les remarques faites peuvent être regroupées sous trois têtes de chapitre.

Commençons par la politique de la Ville à l'égard des personnes âgées. Pour ceux qui ont lu attentivement le rapport, la réponse, vous l'avez dans le rapport puisque nous vous y expliquons que cette politique à l'égard des personnes âgées échappe, pour l'essentiel, aux Autorités communales. Dans les années soixante, lorsque la Ville a créé cette fondation, la situation était différente, mais il faut bien comprendre qu'aujourd'hui le système d'hébergement des personnes âgées dans les établissements tels les homes est essentiellement entre les mains du Canton. La fondation dont nous parlons ce soir n'est qu'une structure juridique que le Canton a laissé subsister, comme d'autres porteuses de ce genre d'exploitation. Mais il faut bien comprendre que, dans cette

Séance de lundi 4 février 2008

fondation, je peux vous le dire puisque je la préside, on ne fait à peu près qu'entériner les comptes et nous voyons les pensions des pensionnaires rentrer et de l'argent sortir, essentiellement les salaires du personnel et un déficit couvert par le Canton. Objectivement, ce n'est pas nous qui menons la politique à l'égard des personnes âgées, c'est le Canton.

Et cette politique du canton, vous pouvez la déplorer, en partie je peux être d'accord avec vous. Il faut bien ce soir, puisque nous sommes devant une Autorité communale, en prendre acte. Cette politique consiste à mettre aujourd'hui l'accent sur le maintien à domicile, au détriment des places d'accueil dans des établissements comme les homes. Nous regrettons, comme vous, qu'en particulier les structures intermédiaires entre le placement fixe en home et le maintien à domicile, sous l'égide de cette nouvelle organisation qui s'appelle "Nomad", n'aient pas été, quand bien même c'était l'intention politique du Canton, davantage favorisées et croyez bien que, tant la Ville que la fondation, ont amèrement regretté le non-avènement du home d'accueil temporaire qui était prévu à Monruz. Nous l'avons regretté d'autant plus amèrement que nous en étions déjà à dessiner sur les plans l'emplacement où se trouverait le bureau de la directrice lorsque est venu le feu rouge de l'Etat.

Il y a d'ailleurs eu, après ce refus de l'Etat de construire un home d'accueil temporaire à Monruz, d'autres projets d'accueil de homes sur ce site de Monruz, qui n'ont malheureusement pas vu le jour, mais c'est la preuve que le Conseil communal n'est pas fermé sur le principe au fait d'accueillir sur notre territoire des établissements pour personnes âgées.

Comme le dit également le rapport, cela ne veut pas dire pour autant que la Ville soit totalement pieds et poings liés par rapport à cette politique d'accueil des personnes âgées. Comme nous l'avons écrit, nous pouvons en particulier prévoir une offre suffisante en matière d'appartements protégés et, comme le dit le rapport, nous le faisons au travers de deux fondations, la fondation Chez nous et la fondation pour la construction de maisons pour personnes âgées, dont c'est précisément la vocation que de mettre sur le marché des appartements à loyer modéré pour les personnes âgées, des appartements également adaptés aux personnes à mobilité réduite. Je vous fais remarquer que 120 appartements de ce type dans une ville comme Neuchâtel est un chiffre loin d'être négligeable. Si vous le mettez en rapport avec les 162 appartements à loyer subventionné que compte le parc immobilier de la Ville, 120 ne sont pas négligeables. Depuis plusieurs années, nous

Séance de lundi 4 février 2008

insistons, au travers de nos membres au sein de ces deux fondations dont la situation financière est particulièrement saine, d'investir un peu de leurs deniers pour construire ou acquérir de nouveaux appartements adaptés aux personnes âgées. Je peux vous annoncer ce soir une bonne nouvelle. Elles sont enfin l'une et l'autre entrées en matière sur cette revendication et il n'est pas impossible que vous soyez saisis, d'ici quelques temps, d'un rapport, si, d'aventure, l'une ou l'autre de ces fondations venait à s'intéresser à un immeuble dont la Ville cherche à se défaire.

J'ai cru comprendre, du côté des rangs radicaux et libéraux, que certains souhaiteraient que la Ville cherche à retenir sur son territoire des personnes âgées, vous ne l'avez pas dit, à la situation financière peut-être plus enviable que celles des personnes dont j'ai parlé à l'instant, que les fondations accueillent. Je crois qu'il n'appartient pas aux collectivités publiques de construire des établissements pour personnes âgées dont le revenu est confortable. Je peux vous dire que si des investisseurs privés s'approchent du Conseil communal, ils seront entendus, leur demande sera examinée avec bienveillance et il se pourrait, par exemple, que nous puissions entrer en matière, nous aurions besoin de votre accord le cas échéant, sur la mise à disposition d'un terrain pour ce genre de but. Vous en aurez d'ailleurs la preuve tout bientôt. Pour conclure sur ce point de notre politique à l'égard des personnes âgées, j'aimerais rassurer celles et ceux qui se préoccupent, avec raison, du sort des pensionnaires du Home des Rochettes. Croyez bien que votre préoccupation a également été la nôtre. Lorsque nous avons reçu l'ordre de fermer le Home des Rochettes, il va de soi que nos premières préoccupations sont allées vers les personnes âgées en premier lieu, vers le personnel ensuite et, enfin, sur l'affectation future du bâtiment. Je peux donc rassurer tous ceux qui s'inquiétaient à ce sujet, tous les pensionnaires ont été reemplacés, et ils l'ont été très aisément, beaucoup plus que ce que la fondation craignait lorsqu'elle a reçu cette décision du Conseil d'Etat. En juillet 2007, tous les pensionnaires étaient d'ores et déjà reemplacés. Il n'en est malheureusement pas allé de même du personnel. Il faut en effet savoir que la direction du home des Rochettes avait une politique très sociale à l'égard de son personnel. Elle a donné une chance de reclassement professionnel à un certain nombre de personnes dont je dirai pudiquement qu'elles avaient une trajectoire professionnelle pas aussi linéaire que celle que nous pouvons avoir, vous et moi, et la directrice ayant donné une chance à ce genre de personnes, il va de soi que leur reclassement professionnel, dans une autre profession de la santé, n'était pas forcément toujours très aisée, ce

Séance de lundi 4 février 2008

qui fait qu'un certain nombre sont effectivement actuellement au chômage et je suis le premier à le regretter.

J'en viens maintenant aux aspects financiers. Certains se sont étonnés de la différence qu'il pouvait y avoir entre les quelque 3 millions de francs nécessaires pour la réhabilitation complète du bâtiment et les 950'000 francs engagés aujourd'hui pour sa transformation en maison des associations. En ce qui concerne le montant de 3 millions de francs, je n'ai pas fait des recherches archéologiques pour savoir comment il avait été déterminé à l'époque. Je n'étais pas en charge de ce dossier, je vous le rappelle. Ce que je peux vous dire sans être spécialiste de ce moment du dossier, sans être architecte non plus, c'est qu'il y a évidemment une différence assez fondamentale dans les exigences de sécurité qui s'appliquent à un bâtiment selon qu'il est destiné à l'hébergement, ou s'il est destiné à des activités qui se déroulent en journée. Par exemple, les escaliers des derniers étages du bâtiment sont en bois. C'était une circonstance architecturale qui était devenue inadmissible dans un home pour personne âgées alors que cette caractéristique fera plutôt le charme de la maison des associations. Il en va de même des installations sanitaires qui auraient dû être réhabilitées à grands frais, pour accueillir des baignoires assises, alors qu'elles pourront simplement être rafraîchies pour le nouvel usage auquel on les destine.

En ce qui concerne les engagements financiers de la Ville, je peux vous rassurer. Grâce à la générosité de la Loterie romande que je profite de remercier publiquement, la fondation a d'ores et déjà réuni les montants nécessaires aux travaux qu'elle envisage et vous ne serez donc pas sollicités pour une quelconque rallonge. Toujours au chapitre des soucis financiers, je vous rassure concernant l'état de santé du home de l'Ermitage. Contrairement à celui des Rochettes, le bâtiment de l'Ermitage est en bon état, il a été régulièrement entretenu et n'est hypothéqué qu'à hauteur de 500'000 francs alors qu'il en vaut certainement plusieurs millions.

Comme vous pouvez le constater, l'argent de la Ville, c'est-à-dire environ 500'000 francs qui ont été investis dans les années soixante pour la constitution de cette fondation, cet argent a été bien utilisé, il a même fait des petits puisque les deux immeubles de l'Ermitage et des Rochettes, même si celui-là a été moins bien entretenu, ces deux immeubles valent très certainement au moins dix fois plus aujourd'hui. A ceux qui se demandaient entre les lignes si la Ville ne devrait pas récupérer sa mise de départ, au moment où on change de cap, je rappellerai que le but, le sens même d'une fondation, c'est la mise à disposition d'un capital sans

Séance de lundi 4 février 2008

que le fondateur ait le droit, à un moment ou à un autre, de reprendre ses billes. La création d'une fondation c'est la mise à disposition d'un capital sans aucun droit de retour. Et si nous venons devant vous aujourd'hui, bien que nous n'en ayons pas l'obligation légale, c'est tout de même pour obtenir votre caution morale par rapport au fait que les deniers publics incorporés dans les bâtiments de cette fondation vont désormais servir à un but qui s'est élargi. J'insiste sur ce point: fondamentalement, le but n'a pas changé, il n'est en aucun cas dénaturé, il s'est simplement élargi. La fondation avait un but étroit qui était l'hébergement des personnes âgées, elle en aura désormais un second qui sera plus large. Je vous cite le projet de statuts : "elle aura pour but d'exploiter un home pour personnes âgées, ainsi que de favoriser le développement des relations sociales, notamment entre générations, par le biais du renforcement du tissu associatif". Ce but élargi a d'ores et déjà obtenu l'aval de principe, sous réserve de la décision politique qui sera rendue par le Conseil d'Etat le moment venu, de l'Autorité de surveillance.

Je vous rappelle que le projet de maison des associations s'est construit à partir et autour des besoins des personnes âgées qui n'ont pas besoin que de homes, mais également de prestations pour leur maintien à domicile, par exemple la livraison de repas et c'est ce qui continuera de se faire à partir de la cuisine des Rochettes et c'est ce qui se fait déjà aujourd'hui. Elles ont également besoin de lieux pour se retrouver en journée, pour celles qui sont encore suffisamment valides pour être à domicile, pas encore suffisamment impotentes pour être hébergées dans un home. Elles ont aussi besoin de pouvoir se retrouver en journée et elle en auront l'occasion dans la future maison des associations par le biais de l'Espace des solidarités qui y exploitera le bistrot social qu'il exploite actuellement à la Place-d'Armes.

Ces associations, dont je vous rappelle que les premières à s'être engagées dans le projet sont précisément les associations d'aînés, pourront rencontrer d'autres associations et participer à leurs activités. C'est même tout le sens de la démarche proposée, soit la création de synergies entre associations, et pas seulement d'un point de vue pratique, partage de photocopieuse ou de locaux, mais également dans la vie même des associations. Enfin, je vous rappelle que le home de l'Ermitage ne dispose pas de cuisine, si bien que les repas lui seront livrés à partir de la cuisine des Rochettes. Et le fait qu'ils soient confectionnés et livrés en partie, tout comme les repas à domicile, dans le cadre d'un programme d'insertion pour personnes à l'aide sociale, me

Séance de lundi 4 février 2008

paraît être la meilleure preuve du fait que nous restons tout à fait dans l'esprit du projet des années soixante.

Cette dernière remarque m'amène tout naturellement à mon dernier point, la question de la philosophie et du contenu de ce projet. Je remercie celles et ceux qui ont compris et qui partagent l'objectif politique de ce projet, un objectif annoncé par le Conseil communal dans son programme de législature, c'est-à-dire le maintien de la cohésion sociale au travers notamment d'un soutien renforcé aux activités associatives. Je me tourne tout particulièrement vers celles et ceux qui nous demandent régulièrement d'être attentifs à ménager les deniers publics: si la collectivité publique devait assumer, avec ses propres deniers, toutes les tâches que ces associations et les bénévoles qui y oeuvrent effectuent au profit de la société, je peux vous dire que le quotient fiscal auquel vous êtes attachés et que vous aimeriez voir baisser, prendrait l'ascenseur.

Je crois que le moins que les collectivités publiques puissent faire par rapport à ces associations et ces bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour accomplir, à la place de la collectivité publique et à moindre coût, ces nombreuses tâches d'intérêt public, c'est de leur renvoyer l'ascenseur et de favoriser leurs activités en mettant à leur disposition ces locaux. Vous avez aujourd'hui la possibilité de le faire sans qu'il en coûte un sou à la Ville, pourquoi vous en priver? D'ailleurs, mettre à disposition des associations des locaux a toujours été la politique de la Ville puisque, je vous le rappelle, elle subventionne justement un certain nombre d'associations à hauteur de leur loyer et dans la future maison des associations, on va continuer tout simplement à faire la même chose. Mais comme ces associations que nous subventionnons vont occuper, au total, moins de place que ce qu'elles en occupent aujourd'hui isolément dans les différents quartiers de la Ville, on va faire quelques modestes économies.

En résumé et cela devrait vous satisfaire, nous allons faire plus avec moins. Attention tout de même, ne nous méprenons pas. Toutes les associations qui vont être hébergées dans cette maison ne sont pas subventionnées aujourd'hui et le fait qu'elles soient demain accueillies dans la maison des associations ne va pas leur valoir ipso facto une subvention de la Ville, mais les associations qui ont aujourd'hui une subvention de la Ville ne la perdront pas en déménageant dans la maison des associations. Un certain nombre d'entre elles, pas toutes, vont pouvoir prendre des locaux moins importants et la Ville fera une petite économie au passage. Il y aura le Mouvement des aînés, l'AVIVO,

Séance de lundi 4 février 2008

l'Espace des solidarités et "Lire et Ecrire", Médiane et l'ADCN, l'association de défense des chômeurs. Parmi ces associations, certaines sont logées dans des bâtiments de la Ville, c'est l'ADCN, Lire et Ecrire et Médiane. D'autres sont chez des privés, ce sont le Mouvement des aînés, l'AVIVO, l'Espace des solidarités.

Nous n'avons aucun souci pour remplir la maison des associations. Au départ nous ne savions pas du tout quel écho cela pourrait bien rencontrer auprès des associations. Nous nous sommes contentés au départ de contacter les associations qui étaient bénéficiaires d'une subvention de la Ville. Le bouche à oreille a fait le reste, et aujourd'hui la maison est pleine jusqu'au toit. A propos de Serrières, je dirai que ce n'est pas à la fondation et encore moins à la Ville de dire aux associations comment elles doivent s'organiser. La fondation est propriétaire des murs, garante du cadre, mais la maison des associations sera ce que ses utilisateurs en feront. La fondation leur offre un outil, aux utilisateurs d'en faire bon usage.

Je rassure ceux qui ont des doutes sur l'autogestion. Le projet est extrêmement bien parti. Le Conseil de maison a commencé à se réunir et je vous donne un exemple de son bon fonctionnement. Dans un premier temps, chaque association est venue avec sa liste pour le Père Noël qui fixait ce dont elle disposait avant et qu'elle voulait retrouver dans la maison des associations. Nous avons fait la liste et nous étions plus vite pleins que ce que nous avons imaginé. Dans un deuxième temps les associations réunies au sein du conseil ont pris conscience du potentiel de synergies et d'économies possibles et elles sont spontanément entrées en matière sur le fait de limiter leurs prétentions, n'avoir qu'un local le plus petit possible à usage privatif pour partager un maximum de locaux communs et ainsi économiser de la place et pouvoir accueillir davantage d'associations. Il y a quelques semaines encore, elles étaient 15. Elles sont aujourd'hui 20 à vouloir être hébergées de manière permanente et une dizaine tourne autour pour des utilisations ponctuelles, ce qui nous amène à une trentaine.

J'ai beaucoup insisté sur l'importance de ce projet pour vivifier le tissu associatif de la ville, qui joue lui-même un rôle central dans le maintien de la cohésion sociale. J'ai déjà mentionné le fait que l'Espace des solidarités gère un programme d'insertion en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale. Je trouve qu'il y a quelque chose de symboliquement fort dans le fait de livrer des repas à domicile, de desservir le home de l'Ermitage, de développer un lieu de rencontre pour les bénéficiaires de multiples associations justement au travers d'un programme pour

Séance de lundi 4 février 2008

personnes à l'aide sociale. J'ai parlé également des aspects économiques de ce projet en essayant de convaincre les plus réticents parmi vous du fait que la Ville de Neuchâtel, pour une mise de départ assez modeste, dans les années soixante, a réalisé une excellente opération financière en permettant l'achat de deux bâtiments qui en valent aujourd'hui plusieurs millions. Et aujourd'hui, sans dépenser un franc de plus et même en faisant quelques économies, la Ville de Neuchâtel peut s'offrir, grâce à cette fondation et grâce à la générosité de la Loterie romande une maison des associations. Que demander de plus?

J'aimerais aborder l'aspect écologique du projet. Ceux qui connaissent les lieux savent que la maison des associations n'est pas très accessible en transport individuel. Si, malgré tout les associations se bousculent au portillon, c'est parce qu'elle est idéalement située du point de vue des transports publics puisque les bus 7 et 9 s'arrêtent devant la porte d'entrée et que la gare des CFF est à 2 à 3 minutes à pied. Par ailleurs, je signale, pour ceux qui craignent l'anarchie du parcage, il y a une ou deux places "dépose minute" pour les associations qui doivent déposer du matériel. Comme vous êtes, par définition, des adeptes du développement durable, je suis sûr que vous allez prendre acte avec enthousiasme d'un rapport qui conjugue, je crois plus harmonieusement que tout autre, les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet ce rapport au vote de l'Assemblée qui en **prend acte par 36 voix contre une et 2 abstentions.**

Séance de lundi 4 février 2008

6a
08-501

**Postulat des groupes radical et libéral
intitulé "Quelle qualité de vie offrons-nous
à nos aînés?"**

(Déposé le 4 février 2008)

Voici le texte de ce postulat : **"Suite à la fermeture du Home des Rochettes, au renoncement du projet de construction d'un nouveau home et à la politique d'économie dans ce domaine voulue par l'Etat, le Conseil communal est prié d'étudier les diverses possibilités de préserver une qualité de vie agréable et décente aux personnes âgées et de leur permettre de demeurer sur leur lieu de vie. Cette étude peut prendre l'aspect d'un plan politique à moyen et long terme".**

Ce postulat est accompagné du **développement** écrit suivant : "Vu l'effet démographique actuel, les aînés sont de plus en plus nombreux, mais malheureusement de plus en plus seuls également. Il devient urgent de s'en préoccuper, en permettant des structures de logements protégés, des homes situés sur leur lieu de vie, ou des aides extérieures en accompagnements de structures sociales compétentes.

Il est évident que plus longtemps les personnes peuvent rester dans leur foyer, meilleure est leur qualité de vie propre. Quand ce n'est plus possible, la Communauté doit pouvoir au moins proposer un lieu de vie en appartements protégés ou en home non médicalisé dans la commune où ils ont vécu. C'est là que sont leurs connaissances, leurs habitudes, leurs commerces, c'est là qu'ils doivent pouvoir choisir d'être et c'est

Séance de lundi 4 février 2008

essentiel qu'ils puissent avoir cette option. Et ce doit être également une préoccupation politique que d'offrir à ceux qui ont oeuvré pour notre génération, ceux qui ont participé à la vie active et qui ont permis ce qu'elle est de vivre leurs dernières années dans les meilleures conditions possibles. Bien que ce ne soit pas à la Ville de supporter les conséquences financières des structures pour personnes âgées, celle-ci peut défendre auprès de l'Etat le bien-fondé d'une politique raisonnable et respectueuse de l'Humain tout en proposant des solutions économiques".

Le président précise que la discussion de ce postulat sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

7
08-003

**Rapport d'information du Conseil
communal au Conseil général en vue de la
préparation des célébrations du millénaire
de Neuchâtel, en 2011**

(Du 18 janvier 2008)

M. Jean-Pierre Baer, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le millénaire est-ce un tournant pour notre Ville? Est-ce simplement une année festive? Ou est-ce un nouveau départ pour notre agglomération? C'est avec plaisir que le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal. On y trouve, une organisation, un calendrier. On y apprend qu'une commission de réflexion formée d'un archiviste, d'historiens, de conservateurs et muséographes est à l'œuvre. Une organisation qui, à première vue, semble privilégier le passé, je dis bien semble, car la stratégie et les objectifs des commémorations ne sont pas définis ni décrits dans le rapport. Le lieu où se décide la stratégie n'est pas fixé non plus dans le schéma présenté.

Qui décide de quoi et qui est responsable de quoi? Au vu de l'important nombre d'intervenants présents dans ce projet, il est essentiel de clarifier au plus vite ces questions. Nous souhaitons que le pilotage du projet, c'est-à-dire la direction stratégique, soit beaucoup plus clairement définie que dans le présent rapport. C'est une zone d'ombre que le Conseil communal doit éclairer et clarifier rapidement s'il souhaite que le projet parte du bon pied! Il est nécessaire de distinguer le stratégique de

Séance de lundi 4 février 2008

l'opérationnel et le présent rapport n'est pas satisfaisant à ce titre. De la même façon, il est nécessaire de définir plus précisément le rôle de la personne chargée du secrétariat. Par ailleurs, ne serait-il pas judicieux de plutôt nommer un chef ou une cheffe de projet plutôt qu'une personne en charge du secrétariat? On peut imaginer que cette personne sera amenée à jouer un important rôle de coordination dans les manifestations du millénaire, rôle qui dépasse largement la notion de secrétariat, en termes de gestion de projet.

Une lecture attentive du rapport nous indique, en page 6, que le comité d'honneur a autant de poids que la commission du Conseil général. Est-ce bien pour cela que nous sommes élus? De toute évidence, pour que les moyens nécessaires aux célébrations puissent être validés par le Conseil général, il faut que les objectifs et la stratégie soient présentés et débattus au sein d'une commission spéciale du Conseil général. Puisque la commission du Conseil général n'existe pas pour l'instant le groupe socialiste utilise le canal du Conseil général pour s'exprimer et vous propose d'ores et déjà de remplacer le thème "Château" par "Collégiale" et le thème "Jeunes-Rives" par "la ville et son lac". Le parti socialiste souhaite que dans la phase de conception des célébrations du millénaire, les associations et les acteurs régionaux soient très rapidement associés et incités à se joindre à la Fête.

Nous souhaitons que ces célébrations soient l'occasion de préparer l'avenir de nos monuments historiques et de renouer avec nos racines. La Collégiale doit être rénovée pour 2011, le vapeur Neuchâtel doit pouvoir reprendre le large en 2011 aussi. Les célébrations de 2011 ne sauraient être que la fête aux monuments et à l'histoire. Les arts vivants, tels que le cinéma, le théâtre et la musique doivent être présents. Ces moments de réflexion doivent aussi être l'occasion d'affirmer notre foi en l'avenir de notre ville et de région. Elles doivent être le début du prochain millénaire. Un début avec une ville qui se reconstruit dans ses perspectives géographiques. Une ville qui consolide 20 ans de pouvoir à gauche après 980 ans de gouvernance princière ou bourgeoise. Nous voulons mettre en avant les citoyennes et les citoyens. Nous voulons une ville qui privilégie la tolérance et la diversité. Finalement, les fruits de ces célébrations ne doivent pas être éphémères.

Car en 2011, nous voulons planter les jalons du futur: par exemple pour passer des paroles aux actes nous voulons une Communauté urbaine du littoral qui propose les bases d'une agglomération cohérente prête à affronter l'avenir. Nous voulons la pose de la première pierre du TRANSRUN au plus tard le 12 septembre 2011. Nous voulons un réseau

Séance de lundi 4 février 2008

de transports publics prêt à affronter une ère où l'énergie se fera plus rare. Nous voulons enfin inaugurer une place du Millénaire, point central d'une ville qui s'orienterait, comme il y a 1000 ans, vers son indépendance énergétique. Pour conclure, nous prenons connaissance des premiers éléments de réflexion du Conseil communal et comptons sur le Conseil communal, mais également sur les urbanistes, les énergéticiens, les spécialistes des transports, les politiciens et les citoyennes et citoyens pour que les célébrations du millénaire nous projettent dans l'avenir et que ce ne soit pas une fête pour un public choisi avec la publication d'un livre à la clé!

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Le groupe UDC était surpris en bien par la célérité historique, 18 janvier 2008, date du rapport du Conseil communal, par laquelle le Conseil communal dépose un rapport d'information relatif à une proposition déposée quatre jours plus tôt. Certes, elle émane du même parti, mais tout de même la chose est tellement rare que nous pensons qu'elle doit être soulignée. Le groupe UDC prendra acte du projet. Cependant, permettez-nous quelques observations qui, nous l'espérons, nourriront les discussions au sein des différents comités en charge de cet anniversaire.

Avec l'Expo.02, la Suisse s'interrogeait sur son identité. Avec "Neuch à toi" c'était le Canton qui s'interrogeait et désormais c'est notre ville. On se demande bien pourquoi faut-il toujours s'interroger sur l'identité d'une communauté? La conclusion que nous pourrions faire en attendant des détails du projet, c'est que ni l'Expo.02, avec l'arteplage qui a été faite à Neuchâtel, ni les manifestations de "Neuch à toi" n'ont répondu à cette question. Le groupe UDC se demande quel sera le crû 2011?

Le Conseil communal souhaite mettre en évidence les atouts de notre ville, c'est une belle idée. Mais, nous nous interrogeons au sujet de quels atouts, notamment lorsque nous voyons la Place du Port avec ses barrières non conformes, les Jeunes-Rives avec un parking en friche, le centre-ville où foisonnent les travaux de réfection et qui ressemble plus à un gymkhana. Enfin, quelques mots sur la structure qui nous paraît un peu floue et qui nous rappelle un peu les mésaventures de certains artisans lors de l'Exo.02. Je vous rappelle que cette exposition avait une structure d'association de société anonyme, c'est une belle construction pour dire que personne n'est responsable quand l'argent n'est plus dans les caisses alors que les travaux ont été effectués. Nous souhaiterions que le Conseil communal soit très attentif à ce que des artisans ne

Séance de lundi 4 février 2008

doivent pas mettre la clé sous la porte, comme ce fut le cas en 2002, parce qu'ils ont crû à notre projet et que, malheureusement, il n'y avait plus d'argent pour honorer leurs factures.

Enfin, nous souhaiterions que la commission spéciale qui devrait réunir 15 membres du Conseil général soit nommée après les élections du 27 avril 2008 afin de permettre à ce qu'il n'y ait pas de rocade au cas où la composition du Conseil général devait s'en trouver modifiée.

M. Jean Dessoulavy, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare:

- Concernant l'état d'esprit du rapport, nos groupes voulaient manifester leur satisfaction. Quand on lit en bas de la page 2 qu'il convient d'éviter le piège d'une simple commémoration historique. Effectivement, c'est tout à fait dans cet esprit que nous pensons que ces célébrations de 2011 devront se dérouler. Il va falloir impérativement réfléchir sur comment faire pour avoir une collaboration la plus optimale possible entre le citoyen et nos Autorités, le citoyen et l'Administration. Il est bien clair que c'est dans cet esprit que nous pensons que nous devons aller.

Je veux aussi mettre en évidence l'importance des caractéristiques historiques de notre ville et bien entendu on va parler histoire pour commémorer un millénaire. Parler histoire oui, mais parler histoire toujours en rattachant toujours le citoyen à l'Autorité. Il va falloir expliquer, par exemple, des choses porteuses, dire que notre ville vit entre lac et montagnes, qu'elle s'est développée en déplaçant les obstacles, on peut penser au lac ou en rasant certaines fois les obstacles, on peut penser au Crêt-Taconnet ou bien expliquer que, tant à la fin du 19^{ème} siècle où il s'agissait de faire face à des défis pour développer les chemins de fer, qu'à la fin du 20^{ème} où là les défis étaient pour développer le passage de l'autoroute sous la ville, ce sont là des éléments qui vont permettre de rattacher les cérémonies aux citoyens et c'est le but.

En page 3 du rapport, nous pensons que ce serait aussi bien, au point 5, quant on parle des différents types de manifestations qu'il conviendra d'exploiter entre les deux dates clé, le 24 avril et le 12 septembre, il ne faudra pas oublier de penser aussi aux sports. Effectivement, je ne vois pas de traces de manifestations sportives. Enfin, à propos des objectifs de 2011, et de cette opération commune entre Autorités et population, il ne faudra pas oublier de développer des synergies entre population et administration. A cet égard, je propose de créer, par exemple, un journal

Séance de lundi 4 février 2008

du millénaire qui pourrait soit remplacer, pour une année, Vivre la Ville ou alors être un complément à cet organe. Il serait le moyen idéal pour pouvoir permettre aux citoyens de s'exprimer par l'intermédiaire d'un journal et nous pourrions envisager que la commission chargée de l'organisation de ce millénaire puisse envisager cette proposition.

M. Bernard Junod, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Notons tout d'abord, que dans la manie actuelle de commémorer à tout va, célébrer un millénaire peut paraître raisonnable. Et cet événement exceptionnel mérite donc une attention particulière. D'autant plus que moins de 10 ans après l'Expo.02, cela donne l'occasion de mettre à nouveau en valeur notre ville. Il va de soi que de telles festivités n'ont pas d'intérêt si elles se limitent à commémorer l'événement marquant la naissance de notre ville. Mais revisiter dix siècle d'histoire cela donne en tous les cas beaucoup de matière à réflexion, le plus difficile étant sans doute de faire des choix devant la quantité d'événements susceptibles d'être évoqués.

Les discussions lors de notre séance de préparation ainsi que les débats de ce soir montrent que chacun s'approprie cette idée avec beaucoup d'enthousiasme et cela prouve l'intérêt et l'importance accordés à l'événement. Si j'en juge par les propos qui ont été tenus à cette occasion, l'accent a été mis sur deux aspects. D'abord puisqu'il s'agit d'évoquer mille ans d'histoire, il nous apparaît essentiel que cela soit fait de manière critique, sans tabous ni censure, afin d'éviter certains écueils de ce genre de manifestation tendant à édulcorer et glorifier un passé idéalisé. D'autre part, il a été fortement souhaité que la population soit impliquée et puisse participer activement aux festivités. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil communal, en page 2 et 3 du rapport, va dans le sens de nos préoccupations aussi nous pouvons le suivre dans ses buts.

Certains points du rapport concernant le projet d'organisation nous paraissent un peu moins clairs. Nous souhaitons donc avoir quelques précisions sur les intentions du Conseil communal dans ce domaine. Tout d'abord, concernant l'organigramme, certains lieux sont mentionnés en guise de thèmes. Si on peut comprendre que St-Blaise et Auvernier soient concernés puisque figurant dans l'acte de 1011. Pour les autres on pourrait supposer qu'il s'agit des lieux où se dérouleront les célébrations. Comme il n'en est nulle part question dans le rapport, cela nous a un peu surpris. On pourrait en tout cas penser que le projet est bien plus avancé que ce qu'en dit le rapport. Nous constatons, toujours

Séance de lundi 4 février 2008

concernant l'organigramme, que l'on aura deux comités scientifiques, un pour la ville, l'autre pour le Canton. S'agit-il de ménager les susceptibilités cantonales? Cela pourrait se révéler plutôt contre-productif, si les rôles de ces comités ne sont pas bien définis. Dans ce cas, ils pourraient se faire de la concurrence. Quelqu'un s'est demandé si la présidence du comité relevait de la présidence du Conseil communal auquel cas elle changerait d'année en année ou si elle était une tâche d'un membre du Conseil communal, par exemple chargé de la culture? En matière de participation de la population, comment le Conseil communal entend-il l'associer? Par le biais des associations de quartiers? Dans ce cas auront-elles des représentants dans le comité d'organisation? Nous souhaitons que ces manifestations soient placées sous le signe du développement durable et que l'aspect écologique soit pris en compte dans l'organisation des festivités. Nous nous réjouissons donc de voir se préciser le projet et attendons la suite avec impatience.

Mme Raymonde Wicky ajoute :

- S'agissant de la prise de parole du porte-parole libéral-radical, j'aurais juste voulu ajouter quelques citoyennes à tous les citoyens qui ont émaillé son discours pour dire que nous en avons eu de belles et de magnifiques et si je peux admettre que le pluriel se décline au masculin et féminin et qu'il englobe les deux, quand cela devient singulier, j'aime bien que l'on dise le citoyen et la citoyenne.

Mme Valérie Garbani, Présidente du Conseil communal, déclare :

- Je suis très satisfaite de constater qu'il y a déjà un débat sur l'organisation du millénaire de la ville de Neuchâtel et que vous n'êtes pas avares de propositions. Nous nous réjouissons de collaborer avec vous dans le cadre de la commission ad hoc. Pour répondre à la porte-parole du groupe UDC qui nous félicitait de notre célérité, je le prends plutôt comme un compliment, comprenant cela de nous féliciter pour notre anticipation. Nous sommes début 2008, les manifestations ont lieu en 2011. Nous espérons que nous saurons planifier l'organisation de ce millénaire et, corollairement, que nous saurons planifier l'après millénaire.

Vous avez bien compris que c'était un processus itératif en deux étapes. D'abord c'est un "Brain storming" ou un "Remue méninges" destiné à vous faire des propositions liées à une demande de crédit. S'agissant du thème, nous voulons retenir trois axes :

Séance de lundi 4 février 2008

l'histoire, le présent, le futur avec l'aspect manifestations officielles qui ressortissent du rôle des Autorités communales avec ces deux événements en avril à la Collégiale et non au Château. A la Collégiale parce que nous souhaitons poser la dernière pierre de la première étape de la rénovation de la Collégiale en avril 2011. Pourquoi les Jeunes-Rives ou alors les rives du lac? Parce que cela pourrait être une proposition d'ériger un bâtiment ou un monument souvenir de ce millénaire sur les rives du lac, bâtiment qui serait en tous points conforme aux décisions avalisées par le Conseil général, dont il serait annoncé qu'il serait pérenne et qu'il respecterait les critères du développement durable.

Vous avez raison M. Dessoulavy, je crois que nous avons de quoi nous enorgueillir. Vous parlez d'obstacles, dans le cadre du groupe de travail, nous avons essayé de trouver un fil rouge, mais ce n'est pas si simple. Nous sommes partis du fil rouge des pionniers car pionniers c'est optimiste, cela valorise nos ancêtres, cela valorise aussi l'action politique et citoyenne présente et cela nous permet aussi de nous lancer de nouveaux défis pour l'avenir. M. Baer, je ne peux pas vous garantir que la première pierre du TRANSRUN sera posée, et si elle l'est ce n'est pas la Ville qui va couper le ruban, mais ce sera un représentant du Conseil d'Etat.

S'agissant de l'esprit critique, c'est aussi l'idée de ces manifestations officielles et d'un festival off, c'est penser et réfléchir notre millénaire sans tabou avec une certaine originalité et surtout que la population ait plaisir à se retrouver dans une ambiance festive, mais également dans une ambiance pédagogique et de réflexion, pas tellement sur le passé, mais sur le présent et l'avenir. Et pour répondre à la porte-parole du groupe UDC, ce n'est donc pas l'identité qui a été retenue comme thème phare, c'est aussi évidemment un élément dont on doit discuter, mais nous souhaitons alimenter le débat un peu plus loin.

En ce qui concerne les manifestations sportives, à nouveau il y a des comités scientifiques, mais ces comités peuvent très bien décider, de même que la commission du Conseil général, de créer des groupes de travail et de s'associer avec des associations, des citoyennes et des citoyens, sans pour autant que cela devienne une usine à gaz. Vous avez raison, la question stratégique est importante. Le groupe de travail ne l'a pas tranché, mais il apparaît que la stratégie doit relever des Autorités politiques, de l'Exécutif. Par l'intermédiaire d'un rapport à votre Autorité, lié à une demande de crédit vous vous déterminerez sur les options stratégiques choisies par cette structure organisationnelle. Pour

Séance de lundi 4 février 2008

l'instant, le Conseil communal n'a pas nommé un chef de projet car nous ne sommes pas encore dans le concret, dans l'application. Nous sommes dans la réflexion donc il nous est apparu qu'un secrétariat, certes administratif, mais qui a aussi des compétences au niveau de marketing et de relations publiques, était suffisant pour l'instant.

S'agissant de la hiérarchie des normes entre la commission du Conseil général et le comité d'honneur, nous n'allons pas faire une guerre de tranchées pour savoir qui a plus ou moins de pouvoir, qui a un pouvoir honorifique ou pas. Le but c'est d'arriver à ce mois d'avril 2011, jusqu'en septembre 2011, à un projet porteur, dont les finances sont maîtrisées, sans qu'il y ait nécessité de nous écharper sur les compétences de chacune et chacun. Un comité d'honneur à quoi cela sert-il? Nous avons bien compris à quoi cela servait. La Ville de Neuchâtel, en tant que collectivité publique ne peut pas, par exemple, aller demander le soutien de la Loterie romande. Ce n'est un secret pour personne, nous souhaitons créer cette fondation pour que, de par la personnalité, le charisme et l'entregent de ses présidents, car nous avons choisi de proposer à trois personnes d'assumer la co-présidence de cette fondation, elle puisse obtenir des fonds pour financer tout ce qui est hors manifestations officielles de la Ville de Neuchâtel.

Ensuite, nous n'avons pas encore défini le cahier des charges de chaque structure, mais, évidemment nous allons nous y atteler tout en relevant que ce cahier des charges peut être évolutif en fonction de l'évolution du projet. Quant à la susceptibilité cantonale, il y a des compétences au Canton. Nous souhaiterions plutôt avoir une bonne collaboration avec le Canton. Dans un premier temps, ce serait une collaboration avec les services cantonaux, mais, dans un deuxième temps, nous espérons que le Conseil d'Etat va aussi s'associer à ces commémorations. En tous cas le courrier qui nous a été récemment adressé par le Conseil d'Etat montre un signe d'ouverture et un signe très positif de collaboration avec la Ville de Neuchâtel, les communes d'Auvernier et de Saint-Blaise nous ont également répondu dans ce sens.

Quant à la présidence du comité d'organisation, nous n'avons pas tranché, mais il nous paraît évident que cette présidence doit être pérenne, qu'elle doit être désignée ad personam, dans la mesure où ce millénaire va être célébré encore dans le cadre de la prochaine législature et qu'il n'y aura donc pas chevauchement. Nous avons indiqué qu'il devait s'agir d'un membre du Conseil communal, et non de la présidence tournante du Conseil communal.

Séance de lundi 4 février 2008

Pour le développement durable, je crois pouvoir dire que nous n'avons pas attendu le millénaire pour faire des progrès en la matière lors des différentes manifestations, notamment dans le cadre de Festineuch, ce à l'initiative aussi de notre délégué au développement durable, mais également par le Buskers où nous avons soutenu la mise à disposition de gobelets réutilisables et il est évident que ce n'est même plus une question que nous nous posons.

Vous êtes peut-être frustrés, mais ce que nous vous présentons aujourd'hui c'est notre vue sur la manière d'organiser et structurer le futur rapport de demande de crédit que nous allons vous soumettre et nous aurons effectivement des projets concrets à vous proposer dans ce rapport, ainsi que ceux développés par la fondation.

Mme Sandra Barbetti intervient :

- Je tiens à m'assurer car cela n'apparaît pas clairement à la lecture de ce rapport, qu'on associera bien les milieux scolaires à un événement de cette envergure car cela me paraît important que l'on implique les élèves du plus petit niveau jusqu'au plus haut niveau dans ces festivités.

M. Jean-Charles Authier souligne :

- C'est avec plaisir que je me prononcerai en faveur de ce rapport. Je pourrai qu'encourager le Conseil communal à simplifier la structure car j'ose à peine imaginer le travail de coordination du secrétariat exécutif qui devra composer avec 5 comités, tous autant exigeants que nous-mêmes ce soir. Je leur souhaite bien du plaisir, mais si on pouvait, par avance, pour simplifier la tâche, en éliminer deux ou trois en les rendant purement honorifiques à but consultatif de représentation, je crois que le travail du secrétariat, dont je suis sûr qu'il trouvera d'excellentes idées et saura nous convaincre de la pertinence de son concept, sera grandement facilité.

Mme Valérie Garbani, Présidente du Conseil communal, déclare :

- Je remercie M. Authier de ses conseils souvent précieux. J'en prends acte. Pour répondre à Mme Barbetti, je ne peux pas vous donner de garantie aujourd'hui. Tout ce que je peux vous dire c'est que la Fête de la jeunesse a lieu au mois de juillet et que nous serons en plein dans la période d'avril à septembre, donc presque forcément nous allons devoir imaginer comment fêter la jeunesse dans l'année 2011. Vous serez

Séance de lundi 4 février 2008

aussi appelés, dans le cadre de cette commission du Conseil général, à faire des propositions. Il faudra cependant trouver un équilibre et définir des priorités pour que cela ne soit pas un mélange. Il faudra aussi, rapidement, que nous trouvions un fil rouge, un thème porteur et certainement associer celles et ceux qui ne le sont jamais à ce type de manifestation et pas faire de la redondance avec ce qui existe déjà. Les enfants c'est l'avenir et qu'ils auront tout à fait leur place dans la vision futuriste de la Ville de Neuchâtel ou pour faire plaisir à M. Baer de l'agglomération du littoral.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose à l'assemblée de prendre acte du rapport avant de traiter la proposition socialiste **08-401** pour la création d'une commission du Conseil général pour le millénaire. **Au vote, le Conseil général prend acte du rapport par 39 voix sans opposition ni abstention.**

Mme Valérie Garbani, Présidente du Conseil communal, déclare :

- J'ai omis de me prononcer, au nom du Conseil communal, sur la date de la nomination de la commission du Conseil général. Le Conseil communal peut se rallier à la proposition UDC de la nommer dès après les élections communales, si possible lors de la séance constitutive des nouvelles Autorités afin que nous ne perdions pas encore six mois avant de se mettre au travail.

Le président constate que la parole n'est plus demandée en rapport avec cette proposition no **08-401**. Il la soumet donc au vote du Conseil général qui **l'adopte par 36 voix contre 2 et une abstention**. Il souligne:

-Vous avez été favorable à la création d'une commission spéciale liée au millième anniversaire de la ville de Neuchâtel. Suivant la proposition du groupe UDC et acquiescement aussi du Conseil communal nous pouvons considérer que cette commission est instituée, et les membres nommés au lendemain des élections communales, à savoir lors de la séance d'ouverture de la prochaine législature, soit le 2 juin 2008.

Séance de lundi 4 février 2008

8a

08-601

(Traitée simultanément à l'interpellation 08-603 des groupes radical et libéral)

**Interpellation urgente du groupe
popvertssol, par M. Pascal Helle et
consorts, intitulée "Pour un Eurofoot
convivial"**

(Déposée le 9 janvier 2008)

Voici le texte de cette interpellation dont l'urgence a été acceptée :
"L'équipe de football du Portugal a choisi de séjourner à Neuchâtel lors de l'Euro 2008. C'est un honneur, et une responsabilité pour nos Autorités ; cela pourrait aussi être une réjouissance marquante. Jusqu'à présent nous avons entendu parler de sécurité et corollairement de mesures restrictives pour les habitants de notre ville. Nous craignons que ces mesures restrictives associées à un certain échauffement des esprits favorisent le développement de sentiments xénophobes, alors qu'un tel événement pourrait être au contraire l'occasion de vivre ensemble d'une manière festive.

Le Conseil Communal peut-il nous dire :

1 : Quelle est son évaluation de la situation générée par les mesures de sécurité envisagées? (nuisance, qualité de vie, pollution, environnement)

2. Quelles mesures compte-t-il prendre pour utiliser cet événement afin de favoriser les relations entre les habitants de notre ville et la communauté portugaise?

Séance de lundi 4 février 2008

3. Quelles mesures compte-t-il prendre pour que la période de l'Euro 2008 soit un moment festif et convivial pour tous les habitants de Neuchâtel qu'ils soient amateur de football ou au contraire réfractaire à ce sport? (gratuité des transports, événements associés tels que concerts etc.)".

Cette interpellation est traitée conjointement avec l'interpellation 08-603.

Séance de lundi 4 février 2008

8b

08-603

(Traitée simultanément à l'interpellation 08-601 du groupe popvertssol)

Interpellation urgente des groupes radical et libéral, par M. Blaise Péquignot et consorts, concernant les mesures de sécurité envisagées durant le séjour d'une équipe nationale de football à Neuchâtel à l'occasion de l'Eurofoot 2008 et leur aspect financier (Euro 2008 – Quelles restrictions pour qui et à quel prix?)

(Déposée le 9 janvier 2008)

Voici le texte de cette interpellation dont l'urgence a été acceptée :

"Le séjour à Neuchâtel d'une équipe nationale de football durant l'Euro 2008 suscite passion et controverse. Le fait que l'équipe en question ait choisi d'établir son campement à l'hôtel Beau-Rivage a conduit nos Autorités, pour garantir le calme et la sécurité alors promis aux joueurs pendant leur résidence au bord du lac, à élaborer un dispositif ad hoc. L'écho, en décembre 2007, dont s'est fait la presse à propos des possibles mesures ainsi envisagées laissait présager de lourds désagréments tant pour les habitants que pour les commerçants et les visiteurs-touristes-consommateurs du centre-ville ou encore pour ceux qui viennent y travailler, lourds désagréments pour assurer un douillet séjour à la

probable cinquantaine de personnes composant la délégation logeant dans le cinq étoiles sis à l'Esplanade du Mont-Blanc. Pour garantir l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics, l'Autorité peut en effet prendre des mesures de restriction. Cependant, les mesures de police ainsi prises doivent respecter le principe fondamental de la proportionnalité, lequel trouve en effet dans ce domaine sa pleine et première application. En regard notamment de ce principe fondamental, le Conseil communal peut-il préciser quelles mesures il entend effectivement prendre durant le séjour de cette équipe de football, plus spécialement dans les domaines suivants :

➤ **Accessibilité du centre-ville**

Semble se dessiner la mise en place d'un dispositif semblable à celui de la Fête des vendanges, à savoir un axe est-ouest bloqué entre le tunnel de Prébarreau et le collège de la Promenade, avec des dérogations pour les résidents et les employés et visiteurs d'une entreprise durant un horaire particulier. Qu'en est-il exactement? Quelle sera plus spécifiquement la durée des mesures de restriction d'accès (ponctuelle selon les déplacements de l'équipe, durable pendant tout le séjour, etc.)?

Indépendamment des modalités horaires de restriction d'accès, des rues ou portions de rue seront-elles totalement fermées durant tout le séjour de l'équipe (rue du Môle par exemple)? D'autres mesures sont-elles envisagées sous le chapitre de l'accessibilité du centre-ville?

➤ **Parcage**

Indépendamment des mesures pouvant toucher la circulation des véhicules, des mesures de restriction du stationnement sur le domaine public sont-elles envisagées et si oui lesquelles, pour quelle durée et dans quelles zones? Il serait question de fermer totalement ou partiellement le parking de la place Pury. Hormis le fait de l'atteinte évidente aux intérêts économiques qui en résulterait pour son exploitant, force est de constater que cet ouvrage est fortement utilisé par les personnes qui se rendent au centre-ville. Quelle pesée des intérêts est faite par le Conseil communal? D'autres mesures sont-elles envisagées sous le chapitre du parcage?

➤ **Bruit**

Il semblerait que l'utilisation de klaxons serait interdite à proximité de l'hôtel. Dès lors que l'art. 40 LRC, combinée avec l'art. 29 OCR, prohibe les signaux avertisseurs inutiles ou excessifs (l'utilisation abusive des signaux avertisseurs donnant lieu à une amende d'ordre de CHF 40. - selon le chiffre 322 OAO) et que l'art . 54 al . 3 LCR autorise même la police à saisir sur-le-champ le permis de circulation du conducteur fautif, quelle mesure spécifique est-elle prévue, hormis une stricte application des dispositions légales existantes? D'autres mesures sont-elles envisagées sous le chapitre du bruit?

➤ **Vente d'articles de consommation**

Une interdiction de vente d'alcool à l'emporter dans tous les commerces du canton serait apparemment envisagée entre 20 heures et 6 heures. Qu'en est-il exactement de la durée durant laquelle cette interdiction serait en vigueur? Les commerces concernés ont-ils été associés à la réflexion ou consultés ou le seront-ils avant qu'une décision soit prise?

➤ **Périmètre de sécurité autour de l'hôtel Beau-Rivage**

Un périmètre de sécurité sera apparemment mis en place autour de l'hôtel Beau-Rivage, notamment par la pose de barrières de 2 mètres de haut. L'esplanade du Mont-Blanc serait interdite d'accès au public, à l'exception du cheminement entre la baie de l'Evole, l'arrêt du tram et les escaliers du sous-voie. La promenade au sud de l'hôtel, par le bord du lac, et les trottoirs qui jouxtent l'établissement à l'est et au nord seraient aussi condamnés. Le bouclage de ce secteur, qui comprend tout de même dans l'aile nord du bâtiment en cause les locaux d'un prestataire de services fiduciaires, sera-t-il effectif du début à la fin du séjour de l'équipe ou l'accès à la zone ainsi délimitée – notamment l'esplanade du Mont-Blanc qui revêt un caractère touristique évident - sera-t-il possible durant certains moments?

➤ **Secteur pour les supporters**

Un secteur serait créé pour les supporters de l'équipe face à l'hôtel. Où se situerait cette zone particulière et comment serait-elle délimitée? Quand serait-elle opérationnelle? Quels contrôles d'accès et mesures de sécurité seraient mis en place? La mise en

place des mesures de sécurité envisagées, leur surveillance et leur exécution généreront bien évidemment un coût, notamment pour la collectivité publique. Le rapport de la Commission financière concernant le budget 2008 mentionne, en page 39, que: "Un montant de 64'000 francs a été ajouté dans le compte 362.01, afin de faire face aux frais (équipement, amélioration des structures, charges d'exploitation) engendrés par l'éventuelle venue d'une équipe nationale de football, dans le cadre de l'Euro 08. En effet, la Ville de Neuchâtel est co-candidate à l'accueil d'une équipe avec le Syndicat de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN). L'équipe en question effectuerait ses entraînements au Chanet ou à Colombier et logerait à Neuchâtel". C'est là le seul élément financier tangible concernant l'Euro 2008. Dès lors, le Conseil communal peut-il donner les précisions suivantes sur les coûts liés à la venue d'une équipe nationale de football en ville de Neuchâtel pour la période de l'Euro 2008, en étant conscient qu'il ne peut s'agir que d'estimations?

➤ **Intervention des forces de police**

Les agents des polices de la Ville et du canton (le cas échéant renforcés de détachements de corps de police d'autres cantons) seront mis à rude épreuve et seront amenés à faire des engagements supplémentaires par rapport à leurs missions ordinaires. Ces engagements particuliers auront un coût. On relèvera à ce stade que le Conseil d'Etat a l'intention de faire payer aux organisateurs de manifestations sportives la facture découlant des prestations particulières liées à la sécurité des dites manifestations. Comment se répartira le coût des interventions des forces de l'ordre entre le Canton et la Ville de Neuchâtel? Tout ou partie de ce coût sera-t-il facturé aux tiers auxquelles elles profitent (FIFA, UEFA, Fédération nationale de l'équipe concernée, etc.)?

➤ **Mesures liées à la mise en place du périmètre de sécurité autour de l'Hôtel Beau-Rivage**

Les mesures liées à la mise en place du périmètre de sécurité autour de l'hôtel Beau-Rivage (palissades, contrôle, surveillance, etc.) auront aussi un coût. Qui prend en charge un tel coût ?

➤ **Dédommagements à des acteurs économiques touchés par des mesures de restrictions**

Séance de lundi 4 février 2008

Selon les mesures prises, certains acteurs économiques pourraient subir une perte de leur chiffre d'affaires (on pense notamment aux pertes liées à la fermeture éventuelle du parking Place Pury). Dès lors que, par une décision de police, leurs activités seraient réduites voir supprimées pendant la durée de l'Euro 2008, ces acteurs seraient fondés à réclamer des dommages et intérêts pour l'entrave à leur liberté économique. En cas de prétentions ainsi émises, la Ville de Neuchâtel - dès lors que les interdictions seraient vraisemblablement prononcées par le Conseil communal - pourrait devoir y faire face. Quelles prévisions l'Autorité exécutive fait-elle à cet égard?

➤ **Financement des coûts**

Hormis le montant (CHF 68'000.-) spécifié ci-dessus, comment le Conseil communal envisage-t-il, réglementairement, de faire face aux coûts induits par les mesures qui seront ainsi prises et leurs conséquences éventuelles en terme de dédommagements?"

Cette interpellation est traitée conjointement avec l'interpellation 08-601.

Invité par le président à développer cette interpellation 08-601, **M. Pascal Helle** déclare :

- Par gain de temps, il nous semble que le développement écrit est suffisant. Nous nous réservons la possibilité d'intervenir dans le débat.

Invité par le président à développer cette interpellation 08-603, **M. Blaise Péquignot** déclare :

- Effectivement, je ne pourrais que confirmer les éléments contenus dans l'interpellation et nous attendons avec intérêt les réponses du Conseil communal.

M. Pascal Sandoz, Directeur des sports, déclare :

- Le Conseil communal tient à vous remercier d'avoir déposé ces interpellations que nous considérons, dans leur esprit, davantage comme une série de questions plutôt que comme une interpellation qui a un sens comminatoire qui sied peu à l'esprit constructif de vos interrogations. Nous vous disons que le Conseil communal apprécie l'esprit positif avec lequel vous formulez vos interrogations. C'est déjà un

Séance de lundi 4 février 2008

pas important en direction de l'esprit d'ouverture que vous prônez et de l'esprit festif que vous souhaitez voir se développer dans le cadre de l'Eurofoot 2008. Vous avez raison quand vous dites que c'est un honneur et une responsabilité pour notre ville d'accueillir une équipe de l'Eurofoot pour y tenir son camp d'entraînement. Cet honneur, le Conseil communal l'a sollicité en 2006 déjà, lorsqu'il a déposé sa candidature auprès de l'Euro en mettant à disposition deux sites d'entraînement, l'anneau d'athlétisme de Colombier et le Chanet. C'est une double candidature puisque faite en étroite collaboration avec le Syndicat de l'anneau d'athlétisme, dont le comité directeur a suivi nos propositions.

Simultanément, l'hôtel Beau-Rivage, sous sa seule responsabilité, a déposé sa candidature pour l'accueil de l'équipe. La démarche de 2006 n'a pas fait beaucoup de bruit à Neuchâtel. Tel ne fut pas le cas en Europe puisque toutes les équipes qui se sont affrontées dans le cadre des matches éliminatoires ont reçu un catalogue présentant les infrastructures, les hôtels et les villes candidates à l'accueil d'une équipe. Ce fut le premier grand coup de promotion pour Neuchâtel sur la scène européenne du football. Puis, sans même attendre que les équipes retenues pour partager l'Euro soient définitivement connues, les visites des cadres des équipes ont défilé à Neuchâtel pour y visiter les infrastructures. Deuxième coup de promotion avec à la clé des contacts sérieux avec des personnalités influentes du sport, en particulier, celles des équipes de France, Grèce, Norvège, Ukraine, Italie, Turquie et du Portugal puisqu'il s'agit des équipes qui ont fait le déplacement à Neuchâtel.

Enfin, lors de la décision, tombée à la fin décembre 2007, le choix du Portugal s'est imposé, cette équipe a décidé de venir à Neuchâtel, d'y établir son camp d'entraînement au Chanet et d'y donner quelques entraînements publics à l'anneau d'athlétisme de Colombier.

Les démarches concernant l'organisation de leur présence ont déjà débuté avec, pour objectif que tout soit réglé d'ici au printemps. Pour communiquer sa décision, le Portugal a organisé une conférence de presse d'envergure européenne à Neuchâtel. Cinq à six chaînes de télévision portugaises ainsi qu'une bonne vingtaine de journalistes et une armada de photographes a assisté à cette rencontre puis a visité la ville, ses infrastructures, l'hôtel Beau-Rivage. L'impact médiatique au Portugal a été assez extraordinaire, ce fut le troisième coup de promotion pour notre région.

Séance de lundi 4 février 2008

Pour la petite histoire, lorsque, la veille, j'ai demandé au responsable de la conférence de presse s'il avait invité la presse locale, il m'a dit que la conférence de presse était organisée pour son pays et que ne connaissant pas la presse locale c'est avec plaisir qu'il souhaitait que je puisse l'associer, ce qui fut fait immédiatement. Nous avons donc accédé à un niveau supérieur. Les enjeux pour notre ville et notre pays sont conséquents. Nous n'avons pas le droit à l'erreur. C'est un honneur d'accueillir l'équipe du Portugal, comme c'est un honneur pour notre pays d'organiser l'Euro. Il s'agit donc maintenant de tout faire pour accueillir dignement cette équipe, c'est de notre responsabilité et ceci ne pourra se faire de manière efficace qu'avec le soutien de la population et bien entendu celui de la communauté portugaise de Neuchâtel.

Cette communauté sera appelée à jouer un rôle déterminant, notamment pour que son équipe puisse s'entraîner, c'est-à-dire travailler dans la sérénité. La Suisse compte environ 173'500 Portugais. Dans le canton, ils sont 10'700 dont 2'200 environ dans notre ville. C'est dire que nous avons un partenaire avec qui travailler et nous en sommes particulièrement heureux. Nous soulignons aussi que la communauté portugaise fait partie de notre environnement. Elle est parfaitement intégrée, elle prend ses responsabilités, elle est appréciée par nos concitoyens. C'est pourquoi nous avons décidé de travailler en étroite collaboration avec la communauté et l'encadrement de l'équipe du Portugal dont le premier souci a été, avant de faire la reconnaissance de nos infrastructures, de pouvoir prendre langue avec la communauté du Portugal de Neuchâtel. Le contact entre les Autorités de la Ville et l'équipe du Portugal a été dès le départ excellent. L'encadrement de l'équipe, après l'accueil que nous lui avons réservé à fin décembre, a spontanément annoncé vouloir se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour faire connaissance avec ses Autorités. Ces relations nous permettront de travailler dans la sérénité et dans de bonnes conditions.

Les interpellateurs soulèvent trois questions. Le Conseil communal y répondra d'une seule voix, mais à deux timbres puisque le Directeur de la police prendra le relais pour développer la réponse sur la sécurité.

Aujourd'hui, nous pouvons donner une réponse de principe favorable aux interpellateurs, mais il est encore prématuré d'apporter une réponse détaillée à vos interrogations, dans la mesure où les partenaires concernés viennent de commencer leurs travaux. Avant de vous dévoiler ce qui se prépare, je rappelle que l'événement est national, cantonal et communal. Sur le plan national, une importante campagne de sensibilisation a été lancée, chapeautée par le délégué du conseiller

Séance de lundi 4 février 2008

fédéral à l'Euro, M. Benedict Weibel, ancien directeur général des CFF. Cette campagne sera mise en route par Suisse tourisme. L'objectif de cette campagne est précisément de créer un esprit d'accueil au sein de toute la population, qu'il s'agisse de celle des villes dont les stades sont mis à disposition ou des autres villes, dont celles qui accueillent une "UBS Arena", sorte de stade monté de toutes pièces et destiné à permettre de visionner des matches sur grand écran.

Dans la dimension cantonale, La Chaux-de-Fonds accueille une "UBS Arena". Cela veut dire que toute la communauté portugaise se rendra vraisemblablement à La Chaux-de-Fonds pour visionner ces matches et ensuite qu'elle y fera la fête ou plus probablement qu'elle descendra à Neuchâtel pour accueillir les héros du jour. Cela veut dire que nous n'aurons aucun souci à ce que l'ambiance soit festive, avant, pendant ou après les matches. La population l'a bien montré à l'occasion de la coupe du monde 2006. C'est aussi pourquoi un groupe de travail a vu le jour. Les participants sont chargés de coordonner les manifestations liées à l'Eurofoot 2008. Il s'agit en effet d'animer la ville pendant la période de cette compétition afin de donner une image positive et dynamique du chef-lieu. Il s'agit également d'atténuer, vis-à-vis de la population et des visiteurs, l'effet peut-être négatif des restrictions liées à la sécurité qui sera mise en place dans le périmètre de l'hôtel Beau-Rivage. Voici quelques noms de ces personnes : Suzanne Béri responsable des affaires culturelles du Canton, Yann Engel, responsable de Tourisme neuchâtelois, Karen Alleman de Gastro-Neuchâtel, pour assurer le lien avec les restaurateurs, Patrice Neuenschwander, notre délégué aux affaires culturelles, Michel Clottu, manager de la cité, Thomas Facchinetti, délégué du bureau aux étrangers, Maria Bello pour la communauté portugaise et Fabio Bongiovanni du Parlement des jeunes. Avec ces personnes un excellent travail pourra être réalisé.

Il faut prévoir une programmation artistique liée à l'événement et tenant compte des nations participant à la compétition. Ce programme est en phase d'élaboration. Ce que nous pouvons vous dire c'est que la compagnie des "Sept lieux" de Lausanne et son spectacle "Football Factory" qui traite du hooliganisme dans le football sera accueillie à Neuchâtel. Des discussions sont en cours avec Vittorio Perla que tout le monde connaît pour accueillir la fanfare de Sansepolcro qui jouerait en plein air. Des discussions ont également lieu le "NIFFF" qui pourrait organiser une rétrospective de films sur le football et pourquoi pas un village portugais en ville, style fête des vendanges. Gastro-Neuchâtel travaille à un concept qu'il entend mettre en place et le manager de la cité prend contact en ce moment avec les commerçants de la ville. Il se

Séance de lundi 4 février 2008

passé quelque chose d'extrêmement intéressant, chacun y met du sien dans sa sphère de compétence.

Le Conseil communal est donc conscient de ses responsabilités, il est sensible à la volonté exprimée par les interpellateurs. Il partage leurs préoccupations et il fera ce qui est de sa compétence avec les partenaires concernés pour que l'Euro soit une fête pour tous. Je ne saurais clore sans rappeler le mot célèbre de John-F. Kennedy qui disait en substance : "Ne vous demandez pas ce que l'Etat peut faire pour vous, mais demandez-vous plutôt ce que vous pouvez faire pour l'Etat". Dans ce dossier, les Autorités ne peuvent pas réussir seules. Elles auront besoin de votre soutien et de celui de la population. Nous jouons notre image, comme celle de la Suisse, c'est ensemble que nous ferons la fête et en aucun cas les uns contre les autres. L'Eurofoot 2008 sera donc convivial.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare :

- Peut-être au risque de vous décevoir quelque peu, nous ne pourrons pas répondre ce soir à l'éventail des questions qui nous sont posées par les deux interpellations. Nous ne pouvons pas le faire et j'aimerais rappeler que cela fait tout juste un mois que nous savons que nous allons accueillir, à l'hôtel Beau-Rivage, l'équipe nationale du Portugal. Et lorsque l'on voit l'importance de la manifestation, vous imaginez bien qu'il y a encore beaucoup de questions qui sont en suspens.

Dans les questions qui nous sont posées, il y a aussi beaucoup de questions de détail qui sont sujettes à modification au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux. Je ne m'en tiendrai donc qu'aux généralités et je crois que c'est ainsi que vous aurez l'idée la plus claire de ce qui va se passer à Neuchâtel. C'est d'autant plus juste sur le plan des institutions puisque c'est bien le Conseil communal qui est responsable de la sécurité et non le Conseil général et nous ne voudrions pas vous faire perdre votre temps.

Nous n'entrerons pas non plus dans un débat que nous avons pu lire dans la presse pour savoir s'il fallait faire la fête du football en Suisse et en Autriche à l'occasion de l'Euro, de savoir si le football est pervers ou plutôt favorable pour la jeunesse. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là. Nos Autorités, cantonales ou fédérales, ont décidé, avec l'Autriche, d'accueillir l'Euro et c'est bien ainsi. D'ailleurs, cette question de savoir si nous devons prendre ces mesures dans le cadre de l'accueil d'une équipe de football, n'est pas si intéressante. Si nous devons accueillir à

Séance de lundi 4 février 2008

Neuchâtel M. Fidel Castro, ou plutôt aujourd'hui M. Hugo Chavez. Je peux vous assurer que si M. Chavez venait à Neuchâtel faire des conférences, je vous assure qu'il y aurait aussi quelques mesures qui seraient prises et qui seraient peut-être un peu du même type que celles que nous prenons pour de grandes vedettes du sport que sont les footballeurs portugais.

L'Euro 08, c'est une manifestation gigantesque. Il faut savoir qu'en 2008, après les Jeux olympiques, cela sera probablement la plus grande manifestation sportive sur la planète. Il faut donc se rendre compte que nous avons une chance extraordinaire d'être dans ce mouvement, dans cette grande manifestation. Cela veut dire que nous allons vivre cela de l'intérieur, que nous aurons d'abord des centaines de milliers de visiteurs qui vont venir en Suisse et en Autriche. A Neuchâtel, n'espérez plus trouver une chambre pendant le mois de juin, mais n'espérez même plus trouver un lit car tous nos amis portugais connaissent quelqu'un dans leur famille ou dans leurs amis qui ont envie de venir à Neuchâtel et qui ont envie de vivre ici cette manifestation.

L'Euro c'est une telle manifestation qu'à Neuchâtel vous aurez, pendant la période de l'Euro, entre 100 et 120 journalistes qui seront présents en permanence et qui vont ausculter tous les faits et gestes de l'équipe du Portugal et de son staff. Il faut se rendre compte de ce que c'est et nous ne l'avons probablement jamais vécu ici. Cela veut dire que nous allons projeter l'image de Neuchâtel extrêmement loin dans le monde et pas seulement au Portugal et je peux vous dire qu'il est certainement beaucoup plus utile de pouvoir projeter cette image que d'imprimer un ou deux millions de prospectus à 2 ou 3 francs pièce. Nous faisons une vraie promotion, nous avons l'occasion de présenter notre ville et notre région de manière vivante.

L'Euro va être une manifestation sportive, mais cela va aussi être la manifestation d'une énorme ferveur populaire, au moins autant qu'au Mondial, pour Neuchâtel. Je pense même plus qu'au Mondial, de par simplement la présence de l'équipe du Portugal dans nos murs. Je dirai en réponse à l'une des questions du groupe popvertssol, une manifestation de cette ampleur génère des nuisances. On ne peut pas dire les choses autrement. Elle génère de la pollution. Vous allez avoir un nombre de camions, de voitures, d'avions, du smog électronique, des déchets. Forcément, avec une manifestation de cette ampleur, vous aurez des montagnes de nuisances, c'est indiscutable. Mais, aujourd'hui ce n'est pas la question qui nous est posée. Pour Neuchâtel, la question n'est plus là. Il ne faut pas se voiler la face et se cacher ce genre de

Séance de lundi 4 février 2008

problèmes. Il y aura des nuisances. Ce ne sont pas les mesures de sécurité qui provoquent les nuisances, c'est la manifestation. La source de la problématique c'est la manifestation. Les mesures que nous allons prendre sur le plan de la sécurité ne sont qu'une réponse à certains problèmes, mais en tous cas pas la source.

La mission du Conseil communal en matière de sécurité est relativement simple à exprimer. A remplir, c'est une autre paire de manches. Elle est de dire que nous devons assurer le séjour, les entraînements, les déplacements, tout ceci en toute sécurité et dans le calme. C'est cela que l'on demande à la Ville de Neuchâtel d'assumer. Et vous imaginez bien qu'il n'est pas concevable que l'équipe du Portugal soit confrontée, par exemple, à un accident de circulation en sortant de l'hôtel en écrasant trois supporters. Vous imaginez bien que nous ne pourrions pas admettre, et vous verriez les retombées, si tout à coup le car du Portugal était "caillassé" suite à une victoire de ce pays, par exemple contre la Suisse pour donner un exemple au hasard... (rires dans l'assemblée). Vous imaginez bien que l'on ne pourrait pas admettre et que nous serions la risée du monde si, tout à coup, les Portugais ne pouvaient pas sortir de leur hôtel pour aller à l'entraînement ou à un match. Il est donc évident que nous devons assumer la venue de cette équipe et lui assurer non seulement qu'elle n'aura pas d'accident, non seulement qu'elle n'aura pas de problèmes avec ses équipements, qu'elle n'aura pas de retard, mais qu'elle pourra aussi se reposer en toute tranquillité. Un séjour qui se passe bien c'est une image positive extraordinaire dans le monde entier pour Neuchâtel, mais un séjour qui se passe mal, c'est aussi une image extraordinaire dans le monde entier.... Il faut donc bien se rendre compte que nous jouons très gros avec la venue de cette équipe.

Le concept sécuritaire que nous avons en ville est intégré à celui que le Canton est en train de préparer qui, lui-même est intégré dans le concept de la Confédération. La police de la Ville de Neuchâtel est intégrée dans l'état-major sécurité Euro du Canton. Nous travaillons donc en très étroite collaboration, pour nous avec les moyens cantonaux, et pour le Canton, avec les moyens fédéraux.

Quelle appréciation de la situation pouvons-nous faire sur le plan sécuritaire? Le Portugal a le football dans le sang. Le Portugal vit au travers du football. C'est extraordinaire, si vous allez au Portugal, vous avez des journaux qui ne parlent que de football. Il y a véritablement une culture fantastique du football et qui est beaucoup plus forte que celle que nous pourrions avoir en Suisse, même à Neuchâtel avec Xamax. Le

Séance de lundi 4 février 2008

football est donc le sport numéro 1 au Portugal et il est très populaire et nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait une énorme présence de supporters qui viennent ici pour soutenir leur équipe, comme cela a été le cas en Allemagne à l'occasion du Mondial il y a une année et nous nous en réjouissons et nous ferons en sorte d'accueillir nos amis portugais le mieux possible.

Ce que nous savons aussi c'est que l'équipe du Portugal est l'une des meilleures équipes européennes et que la fièvre du football ira crescendo au fur et à mesure des victoires de cette équipe. Je vous rappelle aussi que le Portugal a la chance, pour certains, ou la malchance de se trouver dans le même groupe que la Suisse et que le fait d'avoir nos deux équipes nationales qui s'affrontent n'est peut-être pas un facteur absolument modérateur dans le comportement des supporters. Nous savons donc avant cet Euro qu'il y aura des manifestations de masse dans la rue à Neuchâtel. Il suffit d'avoir un peu de mémoire pour se souvenir de ce qui s'est passé durant le Mondial l'an dernier. Sur la place Numa-Droz, l'année passée, c'était la fête des vendanges presque tous les soirs! Les transports publics ne pouvaient plus passer. Plusieurs personnes avaient bu avec un peu d'excès, les bouteilles étaient cassées et vous imaginez l'état de la situation.

Nous avons donc une expérience et nous savons ce qui se passe pendant un Mondial et nous savons ce qui se passera pendant Euro 08 et l'engouement que nous aurons et nous savons que les supporters, après avoir vécu des émotions extrêmement intenses plus quelques bières, lorsqu'ils viennent fêter, sont souvent assez exubérants. Je vous rappelle aussi que la Ville, prévoyant cette situation, n'a pas désiré accueillir une manifestation UBS Arena sur son territoire pour plusieurs raisons. La première était que le concept nous faisait quelque peu peur sur le plan sécuritaire puisque nous avons, dans cette UBS Arena, exactement ce que nous ne voulions pas vivre au stade, c'est-à-dire un mélange de l'ensemble des supporters, des distributions de boissons alcoolisées et qu'il nous paraissait extrêmement difficile de pouvoir assumer, à Neuchâtel, même avec l'aide de la police cantonale, en même temps éventuellement l'accueil d'une équipe et une manifestation du style UBS Arena qui rassemble entre 5 et 10'000 personnes.

La ville de La Chaux-de-Fonds a la chance d'accueillir une manifestation UBS Arena et on peut très bien imaginer qu'après les matchs de football du Portugal, les supporters portugais aient envie de venir exprimer leur joie près de leur équipe, veuillent voir leurs idoles les plus près possible et descendent sur Neuchâtel. Comme vous aurez tous les Portugais et

Séance de lundi 4 février 2008

tous les Suisses peut-être qui auront vécu les matchs dans les établissements de Neuchâtel ou derrière leur télévision dans leur salon, voudront sortir pour aller faire la fête, exprimer leur joie, leur déception, des fois un peu leur rancune vis-à-vis d'un arbitre pas très éclairé, certains pour exprimer leur bêtise, il faut le dire aussi car la bêtise n'a pas de frontières. Nous devons donc nous attendre à des manifestations bruyantes de supporters de tous poils et de toutes équipes car aujourd'hui nous parlons du Portugal, on peut parler de la Suisse, mais il y a aussi des Français, nous avons également une grande partie de notre population d'origine italienne. Tous ces supporters ont envie de vivre bruyamment et d'extérioriser les joies qu'ils vont connaître pendant cette manifestation.

Dès lors, nous ne pourrons pas éviter que ces manifestations bruyantes se déroulent en ville de Neuchâtel, comme ce fut le cas lors du Mondial. En revanche, ce que nous voulons éviter c'est que ces manifestations se déroulent sous les fenêtres de l'équipe du Portugal ou à proximité de centres sensibles.

Quelles mesures sont prévues? Il faut savoir que l'hôtel qui va accueillir l'équipe du Portugal se trouve à proximité on ne peut plus immédiate d'un axe de circulation important puisqu'il s'agit de la route cantonale 5, ce qui n'est peut-être pas le site le plus idéal du point de vue du regard du Directeur de la police. S'il est magnifique pour regarder en direction du sud ou du lac, en ce qui concerne l'aspect purement sécuritaire, ce n'est peut-être pas le site que nous aurions choisi, mais, à nouveau nous ne sommes pas les organisateurs. Cela veut dire que nous ne pourrons pas dissocier les mesures de sécurité pures et les mesures liées à la gestion du trafic. Il faut savoir aussi que nous allons vous présenter un dispositif de base qui sera adapté aux problèmes que nous allons rencontrer. Il est donc possible que ce dispositif soit renforcé parce que l'impact du football sur les foules est encore plus important que ce que nous prévoyons, mais il est aussi possible que ce dispositif de base puisse être allégé car, finalement, les choses se passent beaucoup plus facilement que ce que nous pouvions craindre. Nous allons donc travailler avec un dispositif de base, avec l'expérience et nous allons appliquer des mesures qui respectent le principe de la proportionnalité pour rassurer M. Péquignot.

Pour la circulation il y a deux phases, celle de jour et celle de nuit. Le jour, l'accès à la ville de Neuchâtel, y compris au centre-ville, région place Pury ne sera pas limité durant la journée. Tout au plus, nous aurons des limitations de vitesse à 30 km/h, pour éviter des accidents de

Séance de lundi 4 février 2008

par la cohabitation de véhicules et de grappes de gens qui sont à prévoir, pour inciter aussi les gens à utiliser les tunnels et à ne pas traverser la ville pour ceux qui sont uniquement en transit. Pendant le jour, il peut se trouver qu'à un moment ou un autre, mais durant le moment des activités, c'est-à-dire quand l'équipe du Portugal sort pour une activité ou rentre de l'activité, il est possible que quelques mesures soient prises à ce moment pour limiter l'accès, mais elles sont extrêmement ponctuelles. Durant le jour, nous aurons certainement des suppression de places de parc aux abords immédiats, surtout côté ouest et côté est du bâtiment, simplement parce que nous avons besoin de dégagement, d'avoir un peu de place, ne serait-ce que pour faire en sorte que les gens qui se déplacent en groupe ne soient pas directement au milieu de la rue, mais qu'ils aient des espaces qui leur sont dévolus. Nous allons aussi réquisitionner certaines zones que nous allons totalement réserver à l'activité "d'hébergement" de l'équipe du Portugal. Ce sont la rue du Môle, qui se trouve immédiatement derrière l'hôtel, mais c'est aussi la place qui se trouve au sud du collège Latin qui nous sera utile pour différentes raisons. De jour, il n'y aura pas de limitation d'accès, sauf pendant des périodes extrêmement courtes durant lesquelles vous avez des mouvements particuliers.

Pendant la nuit, nous allons avoir des mesures plus lourdes et elles vont aboutir à l'interdiction de transit. Là nous arrivons à un système qui correspondra un peu à ce qui existe pendant la Fête des vendanges, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de passage possible d'est en ouest ou d'ouest en est en passant au nord de l'hôtel Beau-Rivage. En revanche, un accès sera maintenu pendant la nuit pour les résidents. Nous serons obligés, comme nous l'avons fait pendant Expo.02, de distribuer un système de macarons pour les gens qui habitent au centre-ville puisse y accéder, y compris au moment où il y aura une fermeture. L'accès sera maintenu aussi aux transports publics durant la nuit, mais avec des lignes qui seront quelque peu déplacées car même si nous laissons le passage, il est exclu de pouvoir, après un match de football, traverser la place Numa-Droz, et au contraire, c'est même extrêmement dangereux. Je vous rappelle, que l'an dernier, des gens étaient même montés sur les trolleybus, avec tout le danger que cela représente. Il y a d'ailleurs une campagne qui a été faite en commun avec les TN et la Ville pour rendre attentifs, les jeunes notamment, du risque qu'ils prennent. Bien sûr l'accès sera maintenu, pendant la nuit, pour les usagers du parking Pury. Nous aurons aussi quelques suppressions de places de parc, comme c'est le cas pendant la journée ainsi que des places de dégagement, rue du Môle et collège Latin sud qui seront réquisitionnées. On se rend compte qu'il y a deux situations, celle de jour pendant lequel

Séance de lundi 4 février 2008

nous allons simplement freiner la circulation et tous les accès seront possibles et la circulation de nuit durant laquelle le transit ne sera pas possible.

Pour l'aspect sécurité, il faut délimiter des zones et des responsabilités. Le secteur de l'hébergement de l'équipe du Portugal se délimite par la rue du Môle, côté est, par le lac côté sud, par l'Esplanade côté ouest et par la route cantonale 5 au nord. Ce secteur d'hébergement est sous la responsabilité de l'organisateur. Il s'agit donc d'une responsabilité de la sécurité privée exclusivement. Cela veut dire que ce secteur sera protégé par un système de palissades et du personnel privé qui s'occupe de la sécurité de l'hébergement. Cela signifie que l'accès au nord pour la fiduciaire est tout à fait possible puisque cela se trouve en limite de cette zone. L'accès par le sud, c'est-à-dire par la promenade le long du lac ne sera pas possible. Nous allons donc fermer cet accès sur une distance de 100 à 150 m environ, mais je vous rappelle que la Ville dispose de plusieurs kilomètres de littoral et que ce ne sont pas les 150 mètres qui vont manquer à Neuchâtel pendant quelques jours qui vont poser un grave problème. Cette partie sera donc fermée car si nous ne le faisons pas, vous seriez obligés de supporter une palissade du côté sud et je ne pense pas que cela soit la plus belle image que nous puissions offrir à nos hôtes. La rue du Môle sera fermée dans ce secteur ainsi que le parking Pury, non pas pour son entrée, mais pour la partie qui occupe le sous-sol. Je vous rappelle que le parking Pury est une SA donc de droit privé et que, en tant que responsable de ce parking elle assume la responsabilité de la sécurité de son parking et elle le fait déjà aujourd'hui. Quand cette société dit qu'elle ne veut pas de véhicules qui ont du GPL, elle assume la sécurité de son parking. Elle devra donc aussi assumer la sécurité pendant Euro 08. Ce qui est nouveau et supplémentaire, c'est que ce parking se trouve dans le périmètre de sécurité de l'hébergement et sera peut-être aussi soumis à des normes qui sont fixées par l'UEFA, organisateur de la manifestation et qui exige que l'accueil se fasse sous un certain nombre de conditions. Il n'est pas exclu qu'il y ait, de ce côté, des exigences qui concernent le parking, mais ce seront les organisateurs et le propriétaire des installations qui seront appelés à discuter pour savoir que pour respecter ces normes éventuelles quelles sont les mesures à prendre d'un commun accord. Voilà ce qu'il en est dans la zone hébergement.

La sécurité publique concerne les zones qui se trouvent à l'extérieur de cette zone d'hébergement. C'est aussi tous les problèmes des déplacements. Nous devons sécuriser les déplacements de cars et des véhicules du staff, les itinéraires pour éviter que les véhicules soient

Séance de lundi 4 février 2008

bloqués, les sites qui seront utilisés, s'ils vont par exemple s'entraîner au Chanet, il faudra sécuriser ce site et nous avons donc globalement à sécuriser le domaine public.

Dans le secteur centre-ville où se trouvera le plus souvent l'équipe portugaise, nous aurons d'abord la création d'un espace supporters qui sera créé sur le côté est, en direction de Numa-Droz, dans les zones qui se trouvent au sud du collège Latin. Cet espace sera aménagé avec des WC, des poubelles, une distribution d'eau potable, des systèmes de nettoyage, avec un poste de secours sanitaire. Et nous allons travailler avec un certain nombre de personnes de la population portugaise qui sont installées à Neuchâtel pour faire en sorte que nous ayons avec nous un certain nombre de médiateurs qui seront des jeunes Portugais et qui pourront rentrer en contact plus facilement, ne serait-ce que pour les problèmes de langue et expliquer les limites que nous fixons au comportement des supporters.

Il y aura un certain nombre de mesures générales sur le territoire de la ville de Neuchâtel. Il y aura certainement une restriction de vente d'alcool à l'emporter car nous savons que cette vente est de nature à exacerber les comportements des supporters. Nous le savons non seulement à Neuchâtel, mais toutes les expériences menées dans de grandes manifestations, de football ou de hockey, en Suisse ou à l'étranger, c'est un élément important. De même, il y aura un certain nombre d'exigences qui seront imposées aux établissements publics pour qu'ils utilisent, par exemple, des gobelets recyclables, pour éviter l'utilisation du verre avec tout le danger que cela peut comporter. Il y aura donc un certain nombre de mesures générales qui sont à l'étude et qui seront discutées avec les partenaires concernés et qui seront décidées d'ici quelques semaines ou quelques mois.

Dans l'interpellation, M. Péquignot a aussi fait allusion à l'interdiction de klaxonner et en bon juriste que vous êtes, vous avez dit qu'il n'y avait pas besoin de mettre d'interdiction puisque la LCR interdit l'utilisation du klaxon et vous nous demandez ce que nous allons faire de plus que ce que prévoit la LCR? D'abord, nous allons faire appliquer la LCR, mais avec intelligence, comme d'habitude... Il est bien sûr sous-entendu que vous ne pouvez pas empêcher les gens de klaxonner. Par contre, vous pouvez les éloigner d'une zone où le klaxon pose un problème et si vous en avez vraiment qui sont récalcitrants malgré plusieurs remarques, on peut peut-être être amené à sévir. Mais nous voulons faire en sorte d'éloigner des zones sensibles les véhicules bruyants. Il faut savoir aussi

Séance de lundi 4 février 2008

que le problème du klaxon se pose pour les voitures, mais pas seulement.

Et le Directeur de la police de brandir un klaxon portable; sa "démonstration sonore" déclenche les rires de l'assemblée. Il reprend en déclarant :

- Avec cet objet, j'ai réveillé même le dernier conseiller général... Vous imaginez que si vous le multipliez par 100 ou 200 devant l'hôtel, vous vous rendez compte des problèmes que cela peut poser. Bien sûr, lorsque nous parlons du klaxon, cela concerne non seulement les véhicules et la LCR, mais également ce type d'engin.

Tout cela pour vous dire en conclusion que la ville ne sera donc pas un camp retranché, comme l'ont laissé entendre certains. Les établissements publics de Neuchâtel pourront recevoir leurs hôtes tout à fait dignement. D'ailleurs, si vous vous reportez en 2000 ou 2001, vous vous souviendrez qu'il y avait déjà eu des Cassandres à l'époque. Avant Expo.02 que n'avait-on pas dit? Quelle horreur, on ne pourra plus accéder à la ville de Neuchâtel. Et nous avons vécu une Expo.02 extraordinaire, un accès à Neuchâtel qui a été assuré de manière assez brillante par les services de la Ville et ceci malgré le fait que nous avons eu des dizaines de milliers de visiteurs chaque jour. Vous pouvez le dire loin à la ronde, Neuchâtel a de l'expérience. Nous savons gérer des grandes manifestations, que cela soit dans le domaine du trafic ou de la sécurité.

Il faut aussi le dire, Euro 08 et Expo.02, ce n'est pas non plus tout à fait la même chose. Il est vrai que l'Euro présente deux difficultés que nous ne connaissions pas avec Expo.02. Tout d'abord c'est un temps de préparation extrêmement réduit. Pour Expo.02, et comme ils avaient des retards et avaient dû repousser la manifestation c'était plus facile, mais, à mon avis, Euro 08, ils ne vont pas repousser! Deuxième problème, c'est celui de la clientèle. Celle d'Expo.02, assez familiale, était quelque peu différente de celle d'Euro 08. C'est donc un peu plus compliqué, un peu plus difficile. Nous avons quand même un avantage par rapport à Expo.02, c'est la durée et je dois vous dire que le challenge que nous avons de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions Euro 08 est un challenge dont nous nous réjouissons et je crois que je peux associer aussi les chefs de services de la Ville de Neuchâtel.

Bien sûr, on ne peut pas parler d'un sujet quel qu'il soit dans cette ville, sans aborder le problème des coûts. Ce qu'il faut dire c'est qu'estimer les

Séance de lundi 4 février 2008

coûts est extrêmement difficile pour plusieurs raisons. D'abord, nous ne savons pas combien de temps nos amis portugais resteront à Neuchâtel. Tout le monde espère qu'ils vont rester jusqu'à fin juin, mais ce n'est pas absolument sûr. S'ils ne font que la première partie de l'Euro ou s'ils vont jusqu'en finale, les coûts et le nombre de jours où nous devons mettre en place tout le dispositif sont différents. Deuxièmement, cela dépend aussi des activités qui sont déployées par l'équipe. Lorsque l'équipe est dans l'hôtel c'est une chose, mais lorsqu'elle sort de l'hôtel, pour avoir différentes activités, cela nécessite de notre part un accompagnement et une préparation importante. Là aussi donc les coûts sont variables. Tout cela dépend aussi du comportement de tous les supporters qui défilent en ville de Neuchâtel, quelle que soit leur nationalité.

Ce que nous pouvons dire, c'est que la Ville de Neuchâtel n'étant pas l'organisatrice de l'événement, elle n'entrera donc d'aucune manière dans un quelconque dédommagement quel qu'il soit de la part d'un privé, simplement parce que nous appliquons ce que nous appelons la clause générale de police pour prendre des mesures transitoires de sécurité qui sont absolument nécessaires. Il n'y aura donc pas de dédommagements.

En ce qui concerne la répartition des coûts, le principe est relativement clair. Tous les coûts liés à l'hébergement dans la zone intérieure, c'est-à-dire la palissade et ce qu'il y a à l'intérieur dans le secteur Beau-Rivage, ressortissent d'une sécurité privée en charge de l'organisateur. Nous n'avons rien à payer pour cela. En revanche, tout ce qui est extérieur à cette zone revient à la collectivité publique neuchâteloise, à savoir Ville de Neuchâtel, Canton de Neuchâtel et, aujourd'hui, compte tenu que nous sommes au tout début des discussions, nous ne savons pas encore exactement qui prendra quoi en charge. Ce que nous pouvons déjà donner ce sont les ordres de grandeur. Le coût total des frais de sécurité peuvent être estimés entre 600'000 francs et un million de francs pour l'accueil de cette équipe. Ce n'est donc pas une mince affaire.

Le Directeur de la police de la Ville, s'il devait dire aujourd'hui quels sont les trois problèmes les plus difficiles auxquels il se heurte, il commencerait par évoquer le problème des effectifs. La Ville de Neuchâtel, seule, avec ses moyens, ne peut pas assumer, c'est impossible, trois semaines, 24 heures sur 24. Je vous rappelle que si vous devez avoir une personne sur place, pour tenir ce poste, il en faut 5. Vous ne pouvez pas laisser le même homme pendant les trois semaines... Il faut que vous vous rendiez compte des moyens dont nous

Séance de lundi 4 février 2008

devons pouvoir disposer. La Ville n'a donc pas ces moyens. Deuxième problème, le Canton est aujourd'hui soumis à une très forte pression car la Police cantonale doit assumer l'effort vis-à-vis des confédérés, c'est-à-dire doit fournir à la réserve nationale des moyens, notamment en faveur des cantons et des communes qui accueillent des matches. Deuxièmement, le Canton doit assumer UBS Arena, avec La Chaux-de-Fonds. Troisièmement, le Canton doit aussi assumer le contrôle des frontières et le transfert des supporters, notamment ceux qui viennent en train et quatrièmement, il doit nous aider à assumer aussi l'hébergement de l'équipe portugaise. Il faut aussi se rendre compte que la pression sur la police cantonale est considérable. Après le problème des effectifs, il faut aussi dire que notre gros souci est d'être prêts à temps. Nous travaillons aujourd'hui d'arrache pied, mais le temps de préparation est extrêmement court. Le troisième problème auquel nous sommes confrontés, ce sont les incertitudes. Nous devons en effet travailler avec de multiples variantes car, aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore le détail des activités de l'autre, nous ne savons pas exactement où il va faire ces activités. Il faut se rendre compte que nous devons travailler avec de multiples variantes et bien sûr cela nous complique un peu la vie. J'en arrive donc à ma conclusion. L'accueil de cette équipe du Portugal est une chance extraordinaire, pour les Portugais qui vivent avec nous, pour les Suisses qui aiment le football et je crois pour l'ensemble des Neuchâtelois qui ont envie de pouvoir présenter leur ville loin à la ronde. Je dois dire que les services de la Ville travaillent aujourd'hui, beaucoup pour faire en sorte de pouvoir présenter une ville sous ses meilleurs atours.

Le président, **M. Philippe Loup**, demande aux interpellateurs s'ils sont satisfaits.

M. Pascal Helle déclare :

- Je remercie le Conseil communal de la qualité et du détail de sa réponse et je me déclare satisfait.

M. Blaise Péquignot précise :

- En l'état des incertitudes du dossier, je suis satisfait.

Le président, **M. Philippe Loup** déclare :

- Nous avons encore trois autres interpellations qui sont aussi de nature très importantes et qui concernent directement le budget 2008 et le délai

Séance de lundi 4 février 2008

de carence. Il est 22h20, ma proposition est que, vu l'importance des sujets à traiter, nous poursuivions la séance, de façon à traiter cette interpellation et ces deux propositions.

M. Olivier Arni, président du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste est favorable à la poursuite de la séance pour que ces sujets soient clarifiés.

M. Nicolas de Pury, président du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol est également favorable à la poursuite de nos travaux.

Mme Maria Angela Guyot intervient :

- J'aimerais me permettre de souligner qu'il s'agit de trois objets, pas d'un seul avec des différences et il ne s'agit pas de traiter un seul objet et quand bien même nous avons décidé qu'il fallait accorder une demi-heure pour ces objets, le groupe UDC n'est pas d'accord pour la pluralité des objets qui va rendre le sujet un peu complexe.

M. Olivier Arni, président du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe est plutôt partagé. Je pense qu'effectivement entre l'importance du sujet, le temps nécessaire à discuter, je crois que chacun votera en son âme et conscience en fonction de son état de fatigue.

Le président, **M. Philippe Loup**, demande au Conseil général de voter sur la poursuite de la séance. L'assemblée **décide de mettre fin à ses travaux par 21 voix contre 15.**

La séance est donc levée. Il est 22h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz